

628

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DE L'EXPANSION RURALE

**BILAN D'ACTIVITES
ANNUEL 2000**

Juin 2001

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Introduction	09
I. Présentation générale de la structure	12
1.1- Cas des arrondissements	12
1.2- Cas des communes	13
1.3- Cas particulier de l'arrondissement de Diamniadio	13
II. Administration et Fonctionnement	14
2.1. Personnel	14
2.2. Moyens logistiques matériels et budgétaires	14
2.2.1. Moyens logistiques	14
2.2.2. Moyens matériels	15
2.2.3. Moyens budgétaires	15
III. Synthèse des activités du niveau national	16
3.1. Aperçu général	16
3.2. Statistiques des rapports des structures déconcentrées	16
3.2.1. Situation dans les arrondissements	20
3.2.2. Situation dans les départements	26
3.2.3. Situation dans les régions	31
3.3. Compte rendu des travaux de la Commission Nationale d'Assistance aux CERP	33
3.3.1. Examen du rapport introductif	33
3.3.2. Calendrier des prochaines réunions	39
3.3.2. Questions diverses	39
3.4. Journées d'études sur les CERP et la décentralisation	42
3.4.1 Atelier I : Missions, stratégies et moyens des CERP	42
3.4.2 Atelier II : Environnement interne et relations des CERP	43
3.4.3 Résultats des travaux des ateliers	44

3.4.4 Conclusions / Recommandations générales	50
IV. Programme « Vacances citoyennes »	56
4.1. Contexte et justification	56
4.2. Objectifs	57
4.3. Stratégies	57
4.4. Résultats attendus	57
4.5. Activités préparatoires	58
4.6. Financement du programme	58
4.7. Evaluation	58
4.8. Réalisation des organisations de jeunesse	58
V. Synthèse des activités des CERP	61
5.1. Aperçu général	61
5.2. Agriculture	61
5.3. Elevage	63
5.4. Pêche	63
5.5. Environnement	64
5.6. Economie familiale	64
5.7. Jeunesse et sport	64
VI. Relations DER - Partenaires : exécution technique des projets et programmes	65
6.1. Aperçu général	65
6.2. Programme CERP/Développement des communautés rurales	68
6.2.1. Mise en œuvre de la formation	68
6.2.1.1- La formation des conseillers ruraux et des membres des structures relais.	68
6.2.1.2- La formation des leaders des OPA ou formation dans l'action	73
6.2.1.3- La formation des formateurs	73
6.2.2. Conduite des micro - réalisations	74
6.2.3. Appui institutionnel	75
6.2.4. Suivi-évaluation du programme	76

6.3.	Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté	78
63.1-	Etat d'avancement des activités (Revue des objectifs et résultats)	78
	Secteur rural	78
	Secteur urbain	82
6.3.2-	Difficultés rencontrées	83
6.3.3-	Constatations des visites de terrain	83
6.4.	Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN)	87
6.5.	Fonds de Développement Local (FDL)	89
6.5.1-	Pertinence de la conception du Projet	89
6.5.2-	Cadre institutionnel et partenariat	90
6.5.3-	Etat d'avancement des activités (Revue des objectifs et résultats)	91
6.6.	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA)	101
6.6.1-	Objectifs	101
6.6.2-	Mécanismes de crédit	102
6.6.3-	Rôle de la DER dans la mise en œuvre des activités	103
6.7.	Fonds National d'Actions à l'Emploi (FNAE)	106
6.8.	Programme d'Appui à la Décentralisation en milieu Rural (PADMIR)	107
6.9.	Programme DER / CSE	108
6.10.	Projet d'Alphabétisation des Elus et Notables Locaux (PADEN)	108
6.11.	Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI)	109
6.11.1-	Objectif général	109
6.11.2-	Objectif immédiat	109
6.11.3-	Résultats attendus	109

6.11.4- Dossiers majeurs du Projet	109
6.11.5- Etat d'avancement du Projet	112
6.12. Programme d'appui des volontaires japonais (JOCV)	113
VII. Perspectives	115
Conclusion	117
Annexe : Programme d'activités 2000	120

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEP	Agence pour le Crédit et l'Epargne Privés
ADC	Agence de Développement Local
ADM/PAC	Agence de Développement Municipal / Programme d'Appui aux Communes
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
AHDIS	Action Humanitaire pour le Développement Intégré du Sénégal
AMS	Association des Maires du Sénégal
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
APCR:	Association des Présidents de Conseils Ruraux
ARD:	Agence Régionale de Développement
AVAMS	Association pour la Vulgarisation de l'Allaitement Maternel au Sénégal
BAF:	Bureau Administratif et Financier
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CACL	Cellule d'Appui et de Conseil aux Collectivités Locales
CADL	Cellule d'Appui au Développement Local
CAJEB	Coordination des Associations des Jeunes de Bambey
CCAD	Cellule Communale d'Appui au Développement
CCL	Cadre de Concertation Local
CDD	Comité Départemental de Développement
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CERP:	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CIVD:	Comité Inter-Villageois de Développement

CNA/CERP:	Commission Nationale d'Assistance aux Centres d'Expansion Rurale Polyvalents
CNCAS:	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR:	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
CR:	Communauté Rurale
CRD	Comité Régional de Développement
CSA:	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CVD:	Comité Villageois de Développement
DAGAT:	Direction des Affaires Générales et de l'Administration du Territoriale
DCL:	Direction des Collectivités Locales
DCS/CERP:	Division de la Coordination et du Suivi des CERP
DEFC	Division des Etudes de la Formation et de la Communication
DER:	Direction de l'Expansion Rurale
ENDA / SYSPRO	Environnement Développement en Afrique / Systèmes de Production
ENEA:	Ecole Nationale d'Economie Appliquée
FAIL	Fonds d'Appui aux Initiatives Locales
FAILEU	Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Environnement Urbain
FDL	Fonds de Développement Local
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU:	Fonds d'Equipeement des Nations unies
FKA	Fondation Konrad Adenauer

FNAE	Fonds National d'Actions à l'Emploi
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Gesellschaft Für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
IEC	Information, Education et Communication
IRJS	Inspection Régionale de la Jeunesse et des Sports
JICA	Agence Japonaise pour la Coopération Internationale
JOCV	Organisation des Volontaires Japonais à l'Etranger
MAESE	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
MATD	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFR	Ministère de l'Economie Familiale et Rurale+
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MFPTE	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
MINT	Ministère de l'Intérieur
ONCAV	Organisme National de Coordination des Activités de Vacances
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation Paysanne Autonome
PADEN	Programme d'Alphabétisation des Elus et Notables Locaux
PADMIR	Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
PAGT	Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs

PELCP	Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PETF	Plan d'Exécution Technique et Financière
PGCRN	Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PIL	Plan d'Investissement Local
PLD	Plan local de Développement
PMIA	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POGV	Projet d'Organisation et de Gestion Villageoise
PRODEFI	Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré
PRONACORS	Programme National d'Appui aux Communautés Rurales
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Public
PUR	Plan d'Urbanisme de Référence
RA2000	Réseau Afrique 2000
SRER	Service Régional de l'Expansion Rurale
SDER	Service Départemental de l'Expansion Rurale
SEACERP	Secrétariat Exécutif des Actions aux CERP
SED	Secrétariat d'Etat à la Décentralisation
SGBS	Société Générale de Banques au Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles du Sénégal
SP3	Sous Programme 3
UAT	Unité d'Assistance Technique
UGP	Unité de Gestion du Projet (PGCRN)
VNU	Volontaire des Nations Unies
ZAR	Projet d'Appui aux Zones et Groupes à Risques Alimentaires

INTRODUCTION

L'essentiel des activités dont l'exécution est retracée dans ce bilan annuel, qui en est à sa 5^e édition dans sa forme actuelle, provient des structures déconcentrées. Ce sont en effet, les rapports d'activités des services régionaux, départementaux et des CERP qui chaque année, restituent le mieux les éléments du champ d'intervention de la DER et de ses partenaires.

Cependant, à l'image des années passées, le bilan de l'année 2000 sera enrichi par les évaluations spécifiques des projets et programmes exécutés dans les arrondissements avec les équipes des CERP.

Ainsi, il s'agit à première vue, d'une récapitulation des activités avec en parallèle un diagnostic de situations diverses, mettant en évidence le caractère transversal de l'intervention de la DER.

Le bilan de 1999 avait permis de suivre :

- l'accomplissement des missions spécifiques dévolues aux CERP ;
- l'exécution des projets et programmes des partenaires ;
- l'évolution des différents processus mis en œuvre au bénéfice des mouvements associatifs dans le cadre du développement local au plan général ;
- Le rôle des acteurs dans la conduite de ces processus aux différents niveaux de conception et d'exécution.

L'année 2000 a été marquée par la continuité traduite notamment au plan technique, par l'élaboration de bilans d'étape des projets et programmes et l'extension de leurs activités. Dans ce cadre, les aspects les plus visibles concernent le PMIA et le programme « CERP/Développement des communautés rurales ».

Par ailleurs, c'est dans la même ambiance de continuité que les structures déconcentrées de la DER se sont investies pleinement pour assurer le bon déroulement des opérations électorales durant le premier trimestre.

En effet, la participation des agents des CERP aux actions de sensibilisation a été l'une des contributions les plus déterminantes dans la campagne d'inscription sur les listes électorales en milieu rural.

L'intensité de la mobilisation sociale, des mois durant, a sans doute élevé le niveau de l'esprit citoyen des populations qui, en accomplissant leur devoir civique, ont choisi l'alternance le 19 Mars 2000.

Le caractère transversal des interventions de la structure et les réponses opportunes apportées aux demandes sociales en milieu rural, semblent avoir inspiré le Gouvernement pour son rattachement au Ministère, nouvellement créé, de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD).

En tout état de cause, cette décision des nouvelles autorités de la République laisse apparaître la reconnaissance du rôle majeur joué par la DER depuis quatre décennies pour la réhabilitation de la vie rurale.

Dans le même ordre d'idées, il est opportun de rappeler l'identité des missions techniques essentielles du MATD et de l'ancien Secrétariat d'Etat à la Décentralisation (SED 1983 - 1990). Le SED regroupait à l'époque en son sein, la Direction de l'Aménagement du Territoire et le Secrétariat Exécutif aux Actions des CERP (SEA/CERP).

La représentativité à l'échelle nationale et l'expertise des cadres et agents avaient fait du SEA/CERP une pièce maîtresse du SED. L'opération planification à la base entamée en 1986 constituait à cet égard un élément de justification de cette réputation légitime.

Forte de cette légitimité au sein du MATD, la DER se devait de préserver ses acquis à travers des projections conformes aux enjeux de l'Alternance. C'est dans ce cadre que la DER et son partenaire la Fondation Konrad Adenauer ont organisé une journée de réflexion sur les CERP et la Décentralisation les 19 et 20 Mai 2000.

Les conclusions de ces assises mettent en exergue les perspectives de la structure sous l'angle de la continuité. Elles créent en même temps les conditions favorables au projet de communalisation des CR.

Car en effet l'érection des communautés rurales en communes, mettra la DER et ses démembrements au cœur de l'actualité à travers notamment les évaluations des réformes successives à la base.

A ce niveau d'exécution et de conception, le rôle des CERP sera déterminant dans l'élaboration des approches réalistes basées sur la communication sociale.

Il s'agit donc là d'une série d'atouts opérationnels identifiables dans ce bilan annuel. Et sa lecture fera en effet ressortir les grandes capacités de la DER dans la mise en œuvre des politiques de développement local basées sur la bonne gouvernance.

I. PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

La physionomie du service et plus particulièrement celle des CERP, est évoquée dans cette rubrique à titre de rappel général.

En effet, différents responsables de la structure, en des lieux et circonstances divers ont eu à la présenter à travers ses missions, ses stratégies, ses réalisations et ses perspectives, par le biais des communications écrites et orales.

Il faut noter en parallèle, les données techniques répertoriées dans différentes publications intra-muros qui, tout en retraçant le parcours historique des CERP, mettent évidence les faits d'actualité et leurs implications en termes de perspectives immédiates et futures.

Le 4 avril 2000, le Sénégal a célébré le 40^e anniversaire de son indépendance.

Cette date ne marquait cependant pas les quatre décennies de l'existence des CERP. Car en effet ceux-ci ont vu le jour en 1954 à titre expérimental dans des zones à vocation agricole.

Les résultats assez concluants de ces unités d'appui au développement sont à la base de la promulgation de la loi du 13 janvier 1960 créant les CERP dans chaque arrondissement.

En 2001, ils sont au nombre de 93 répartis dans le pays. Si dans la majorité des cas, le siège de l'arrondissement est aussi celui de la sous-préfecture et du CERP, il y a des zones où cette règle n'est pas observée.

La situation sur le terrain présente les particularités suivantes :

1.1- Cas des arrondissements

- arrondissement de Fissel	CERP de Ndiagianiao (Thiès)
- arrondissement de Kahone	CERP de Mbadakhouné (Fatick)
- arrondissement de Thillé Boubacar	CERP de Fanaye (Saint-Louis)
- arrondissement de Cas-Cas	CERP de Aéré Lao (Saint-Louis)
- arrondissement de Saldé	CERP de Galoya (Saint-Louis)
- arrondissement de Notto	CERP de Tassette (Thiès)

1.2- Cas des communes rurales

La création des communes rurales depuis une dizaine d'années a entraîné un changement d'appellation de l'arrondissement sans transfert de la sous-préfecture et du CERP dans le nouveau siège :

Par exemple il faut citer les cas suivants :

- CERP de Maka Yopp (ex Kounghoul) ;
- CERP de Keur Moussa (ex - Pout) ;
- CERP de Orkadiéré (ex - Sémmé) ;
- CERP de Djibabouya (ex - Marsassoum) ;
- CERP de Gamadji Saré (ex - Ndioum) ;
- CERP de Sagatta Djoloff (ex Dahra).

1.3- Cas particulier de l'arrondissement de Diamniadio

Les CERP de Bambylor et de Sébikotane tous deux dans le **seul** arrondissement de Diamniadio.

Par ailleurs, il faut constater que le mot CERP a une charge affective de grande valeur à la base. Cette dimension sentimentale, magnifique symbole de l'encadrement de proximité durant plus de quatre décennies, semble être à la base du maintien des CERP par les autorités.

En tout état de cause, elle est un facteur de pérennisation des acquis effectifs des techniciens locaux. Au fil des ans, des changements d'appellation se sont opérés à tous les échelons, à l'exception du niveau local.

Il faut rappeler ici quelques anciennes dénominations :

- Assistance Départementale aux CERP - (D/CER)
- Assistance Régionale aux CER (AR/CER)
- Secrétariat Exécutif des Actions aux CERP (SEA/CERP)

D'autres changements ont affecté assez souvent les points d'ancrage institutionnels. Là également, il faut penser au Secrétariat d'Etat à la Décentralisation, à celui de la Promotion Humaine, au Ministère de l'Economie Rurale puis du Développement Rural, au Ministère de l'Intérieur et en avril 2000, au Ministère nouveau de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (avec la Direction des Collectivités Locales et la Direction de l'Aménagement du Territoire).

II. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Dans l'ensemble, la situation est restée sans changement majeur et concerne les différents points ci-dessous :

2.1 Personnel

La DER regroupe en son sein environ une vingtaine de spécialités totalisant 276 agents relevant du Ministère de l'Intérieur. A la date du 31 Décembre 1999, la DER comptait en propre 281 agents contre 283 en 1998.

Les observations sur les trois dernières années sont :

1998	283 agents
1999	281 agents
2000	276 agents (soit un déficit de cinq agents)

Le dernier effectif présente une situation de baisse liée directement aux blocages connus après la formation des Monitrices en Maîtresses d'Enseignement Technique Féminin dont 4 ont été intégrées au sein du Ministère de l'Education Nationale.

Il y a eu un cas de décès avec le chef de CERP de Sakal.

Dans l'ensemble, le déficit du personnel demeure, de même que le déséquilibre dans la répartition. Si le redéploiement du personnel reste une mesure interne de correction du déséquilibre, les perspectives sont, quant à elles, très limitées pour combler le déficit du personnel.

2.2- Moyens logistiques matériels et budgétaires

2.2.1- Moyens logistiques

Dans ce domaine, il faut noter que depuis quinze ans, aucune mesure d'équipement en moyens logistiques n'a été prise en faveur des CERP et des autres échelons. La fonctionnalité des structures locales en est ainsi fortement handicapée. Le recours au partenariat a effectivement contribué à l'opérationnalité de quelques CERP.

Il faut dans ce cadre citer l'appui en moyens logistiques apporté par :

- | | |
|-----------------|-------------------------------|
| 1. le PGCRN | 7 véhicules |
| 2. la FKA : | 6 véhicules |
| 3. le PRODEFI : | 2 véhicules (et quatre motos) |

Les anciens véhicules des sous-préfets réaffectés aux CERP, pour les rares qui fonctionnent, ne présentent pas de garantie de fiabilité pour accomplir des missions techniques de terrain.

2.2.2- Moyens matériels

Au plan infrastructures, la dernière construction des CERP remonte aux années 70. C'est dans ce cadre que le CERP de Ndiagianao a été construit en 1974 - 75.

Il est tout fait clair que le patrimoine bâti est depuis longtemps amorti. Il continue d'abriter cependant les agents et leurs familles en dehors de toute norme de sécurité.

A noter cependant, les réfections intervenues en 1992 grâce à l'appui de l'AGETIP en faveur des CERP de la région de Saint-Louis .

Ces dernières années, la DER a concentré son effort dans l'équipement en matériels de bureau de ses structures déconcentrées. Ainsi, divers matériels comportant des ordinateurs et climatiseurs ont été mis en place dans les régions.

Pour la gestion actuelle, un concours de 250 000 000 FCFA du Budget Consolidé de l'Investissement du PTIP est alloué à la DER destiné en partie à la réhabilitation des CERP.

2.2.3- Moyens budgétaires

L'exercice 2000 comporte les rubriques suivants :

- Personnel :	564 158 000 F
- Fonctionnement	25 876 000 F
- Carburant	25 340 000 F
- Dépenses communes	12 631 000 F
- BCI du PTIP	250 000 000 F
Total :	877 469 000 F

L'insuffisance des crédits, le retard dans leur dotation et le déséquilibre dans la répartition entre région sont des faits bien connus.

Il est, de toute façon, difficile aux équipes de terrain d'être pleinement opérationnelles dans le cadre de la communalisation avec des moyens financiers aussi modestes.

III. SYNTHESE DES ACTIVITES DU NIVEAU NATIONAL

3.1. Aperçu général

Les activités menées au niveau national sont caractérisées par la diversité qui est restée un fait bien perceptible à travers les multiples contacts, les séances de travail, les réunions, les séminaires et les missions de terrain.

Ainsi, tout au long de l'année, le staff national s'est efforcé de garder une ligne d'action constante pour répondre aux sollicitations fortement amplifiées à la faveur de l'Alternance et de la création du MATD.

Dans les développements qui suivent, l'accent est mis sur les activités jugées essentielles par la DER en raison de l'impact réel de leur exécution dans la vie de la structure.

3.2. Statistiques des rapports des structures déconcentrées

Les problèmes abordés dans cette partie sont essentiellement de deux ordres : les aspects qualitatifs et les aspects quantitatifs.

Si dans l'ensemble, les éléments de réflexion prennent en compte tous les niveaux d'exécution, l'accent est néanmoins mis sur les CERP. Ceci en raison de l'encadrement de proximité et des fonctions spécifiques de la planification locale liées à la pluridisciplinarité et à la polyvalence.

D'année en année, la DER enregistre dans ses fiches de pointage un nombre de rapports de plus en plus élevé en provenance de toutes les structures déconcentrées. La tendance à l'accroissement s'est donc maintenue en impliquant tous les chefs de centres et les agents placés sous leurs responsabilités.

Toutefois, il faut bien reconnaître que le contenu des rapports laisse apparaître de sérieuses lacunes et de réelles insuffisances descriptives et analytiques.

Pour appréhender à première vue cet état de fait, il importe de se référer aux principales rubriques proposées aux chefs de centres dans le canevas de présentation des rapports d'activités en janvier 1997.

Dans leurs comptes rendus périodiques,, les responsables régionaux, départementaux et les chefs de CERP se devaient au moins d'insister sur la prise en considération des éléments suivants :

I- Physionomie de la zone

II- Administration et fonctionnement du service

III- Situation socio-économique

3.1. Résumé de la situation

3.2. Partenaires au développement

3.3. Bilan des activités

3.3.1. Agriculture

3.3.2. Elevage

3.3.3. Eaux et forêt

3.3.4. Pêche

3.3.5. Economie familiale et rurale

3.3.6. Hydraulique rurale

3.3.7. Jeunesse et sports

3.3.8. Activités éducatives

3.3.9. Appui aux communes et communautés rurales

3.3.10. Etudes et recherche.

L'examen des points ci-dessus énumérés par les différents responsables, constituait à bien des égards un exercice de micro-planification qui à terme devait faciliter l'actualisation des PLD.

Dans ce cadre, l'accent devait être mis sur l'analyse de la cohérence des interventions à travers l'identification des interrelations et des interdépendances sectorielles et structurelles.

En définitive, le canevas de travail proposait une approche des questions de développement local à travers une vision globale ; celle-ci étant toujours nécessaire à la bonne compréhension des diverses composantes des projets et programmes tout en demeurant un puissant support à la consolidation des acquis et à leur validation.

Tel était l'esprit du canevas de travail transmis aux structures déconcentrées en 1997.

Mais, il faut bien le dire, la plupart des rapports d'activités n'ont guère reflété la dynamique interne du canevas. Cet état de fait a créé bien souvent un vide de fond dans plusieurs bilans de terrain.

Mais, il ne saurait remettre en cause le mérite personnel des agents qui, tout au long de l'année, traduisent leurs meilleures dispositions par la rédaction et l'envoi régulier des rapports.

Il faut même souligner les efforts constants faits par les uns et les autres dans le but d'accéder aux différentes écoles de formation pour améliorer leurs compétences techniques et professionnelles.

En réalité, la formation diversifiée a été depuis de longue date un besoin ressenti et régulièrement exprimé par tout le personnel.

Il s'agit bien d'une demande générale, qui traduit la prise de conscience des agents face à la dynamique complexe du développement local dont la mise en œuvre exclut l'analphabétisme et la stagnation dans les processus d'acquisition du savoir et du savoir-faire.

L'amélioration de la qualité des ressources humaines qui demeure une grande préoccupation de la DER peut être prise en charge par les canaux techniques de la Commission Nationale d'Assistance aux CERP (CNA/CERP).

Mise en phase avec les orientations stratégiques du Gouvernement la CNA/CERP constitue bien le premier cadre de réflexions et d'actions capable d'appréhender les grandes questions de la formation du personnel de la DER.

Dans ce cadre, la CNA/CERP devait entretenir une collaboration étroite avec les partenaires actuels de la DER étant entendu que la formation permanente du personnel s'avère une haute priorité.

Cette collaboration se justifie au regard des perspectives ouvertes par la départementalisation et la communalisation qui exigent la conjugaison des efforts de tous les acteurs de terrain.

Il s'agit sans doute, d'une nouvelle forme de mise en commun des moyens de tous genres qui va au delà de l'appui institutionnel des partenaires.

En termes clairs, il faudra bien pour l'amélioration de la qualité des ressources humaines de la structure, intégrer des dispositions additionnelles dans tous les protocoles d'accord pour la prise en charge de la formation des agents.

Ainsi, l'expérience tirée des longues années de pratique sur le terrain pourra être renforcée par des acquis dans le domaine du savoir et du savoir-faire indispensable à la conception de rapports d'activités pertinents.

En tout état de cause, l'exploitation des comptes rendus à permis à la DER d'identifier des facteurs limitant au plan rédactionnel et des blocages techniques au niveau individuel et collectif.

La DER peut ainsi mieux évaluer chaque année les besoins de formation du personnel grâce aux agents qui se sont attachés à rendre compte régulièrement de leurs activités.

Le volume de travail ainsi abattu est appréhendé ici sous l'angle des aspects quantitatifs.

Il s'agit, dans cette lancée, des statistiques tirées des fiches de pointage de la DER qui ont permis de suivre l'évolution de chaque service au plan de la régularité dans la rédaction et l'envoi des rapports d'activités.

Sur ce plan, les indicateurs significatifs de 2000 présentent les éléments suivants :

- 1) les SRER sont pour la première fois tous à jour grâce à la remise par chaque responsable d'un rapport semestriel et d'un rapport annuel.

Ce fait est important, car il constitue un effort effectif de tous les responsables régionaux qui pour certains, n'ont pas toujours été un modèle de régularité.

2) Les SDER enregistrent une amélioration effective avec un taux de 70% contre seulement 52% en 1999. Mais comme par le passé, le niveau départemental demeure le maillon faible de la DER à cause des résultats nuls dans les départements et des contraintes liées en cas de cumul de fonctions.

3) Les CERP constituent un échelon où la tendance à la hausse est la plus visible.

A titre d'exemple, 60 CERP sur les 93 sont à jour en 2000. Ils étaient 48 en 1999.

Au plan d'ensemble, sur les 130 représentations de la DER, il y a six (6) résultats nuls enregistrés dans six (6) SDER)

L'Analyse détaillée (SRER, SDER et CERP) aboutit aux résultats décrits dans les pages qui suivent, au cas par cas.

3.2.1- Situation dans les arrondissements

Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP)

Régions	Nbre de CERP	Rapports			Pourcentage	
		A Recevoir	Reçus 1999	Reçus 2000	1999	2000
Kolda	11	132	132	132	100	100
Ziguinchor	08	96	77	92	80,2	95,8
Thiès	10	120	83	114	69	95
Kaolack	10	120	108	110	90	91,6
Diourbel	07	84	75	77	89,2	91
Fatick	10	120	98	102	81,6	85
Tamba	13	156	137	127	87,8	81,4
Dakar	02	24	22	17	91,6	70,8
Louga	11	132	103	84	78	63,6
Saint-Louis	11	132	82	74	62	56
Totaux	93	1116	917	929	82,16	83,24

La DER avait initié en 1996 la rédaction et la diffusion du bilan annuel pour :

- favoriser la communication interne ;
- apporter l'information technique relative à l'évolution des projets et programmes appuyés par la DER ;
- présenter aux autorités et aux partenaires l'état d'exécution des tâches dévolues aux 130 représentations ;
- apprécier, à première vue, la participation de chaque chef de centre délégataire de crédits alloués par l'Etat à la mise en œuvre des stratégies de développement local à travers notamment les rapports d'activités.

La situation concernant ce dernier point a été régulièrement évoquée dans les précédents bilans annuels.

Toutefois, il faut rappeler que la léthargie, réalité dominante de l'époque passée rendait invisibles les actions réellement menées par les agents.

Seule la région de Kolda avait développé une dynamique contraire axée sur la régularité de l'information technique et socio-économique destinée au niveau national.

Cette tendance a été maintenue, et grâce à l'effort des 15 chefs de centres de la région, la DER a enregistré en 1999 le résultat excellent observé et salué comme exemple à suivre par les autres régions.

En 2000, le personnel de Kolda a encore confirmé sa régularité dans l'envoi de ses rapports d'activités et donc son sérieux et sa crédibilité érigés désormais en culture de l'excellence.

Pourtant les conditions générales de travail des agents sont combien difficiles.

En effet, en dehors des facteurs limitants liés à l'état des infrastructures, des équipements et au déficit du personnel, les services de la région souffrent :

- d'un déséquilibre dans l'allocation des crédits ;
- d'un accès difficile aux CERP de Bonconto et surtout de Pakour et dans une moindre mesure de Médina Yoro Foula ;
- de l'action des bandes armées et autres coupeurs de routes ;

- de réelles difficultés du SDER de Sédhio pour intervenir dans les arrondissements de Tanaff et de Diattacounda situés de l'autre côté du fleuve Casamance ;
- d'une présence assez limitée des partenaires au développement.

Cet environnement et tous les obstacles y afférents auraient pourtant pu être source de démotivation, ce qui n'a pas été assurément le cas.

Ce faisant, les agents en poste dans la région démontrent chaque année que la seule prise d'initiatives peut préserver ce caractère incontournable des CERP et que la dynamique humaine en mouvement transcende sûrement bien des difficultés.

La région de Kolda a gardé ainsi son rôle moteur, grâce à l'appui positif mais intransigeant du chef du service régional.

Dans le tableau précédent, il faut aussi noter avec satisfaction, la remontée de la région de Ziguinchor dans un contexte plus difficile que celui vécu dans la région de KOLDA.

Là également, l'appui aux populations dans la prise et la conduite des différentes initiatives a fait l'objet d'une remontée régulière de l'information de base vers le niveau central.

Tous les arrondissements de la région se sont attachés à remplir leur devoir de rendre compte de leurs activités à l'exception de celui de Tenguory.

Dans le même ordre d'idée, il faut saluer le redressement opéré à Loudia Ouoloff après l'affectation de l'ancien chef de CERP réputé pour ses manquements permanents.

Au même moment cependant, le regain de vitalité est resté intact à Diouloulou malgré le mouvement de personnel.

Dans l'ensemble, les CERP de la région apportent après ceux de Kolda, la démonstration que le facteur humain est déterminant pour surmonter les rigueurs quotidiennes de l'environnement local.

A l'inverse de la région de Ziguinchor, celle de Tambacounda est en net recul.

En effet, en 1999, 10 CERP sur les 13 figuraient parmi les plus réguliers dans le bilan.

En 2000 seuls six (6) arrondissements ont été mentionnés avec comme depuis toujours, le renommé CERP de Kéniaba créé seulement depuis 1994.

L'unique agent de la DER en poste dans cet arrondissement marque sa présence par des initiatives multiples, régulièrement reflétées dans des bilans périodiques.

Posant les premiers jalons de la démarche participative, il continue de jouer le grand rôle de pionnier au sein des groupements villageois dont la plupart ont été créés sous sa propre initiative.

Il est assurément le modèle de la région de Tambacounda

Par ailleurs, si dans le même tableau, la région de Thiès figure en bonne place par rapport à l'an dernier, la région de saint-Louis garde encore la dernière position dans le classement de la DER.

En effet, sur 11 arrondissements, seuls deux sont totalement à jour.

Il semble cependant, que des difficultés particulières aient provoqué les retards enregistrés par les CERP de Rao, Aéré - Lao et Kanel qui ont été bien souvent de sérieuses références au plan de la régularité des rapports d'activités.

Mais cette réputation est loin d'être la vertu première de l'ancien chef de CERP de Agnam - civol dont le bilan depuis trois (3) ans s'établit comme suit :

- | | |
|--------|-----------------------|
| - 1998 | 1 rapport sur 12 |
| - 1999 | 1 rapport sur 12 |
| - 2000 | aucun rapport sur 12. |

Il est mal aisé de comprendre, au regard de ces résultats incompréhensibles, la mauvaise volonté de cet agent.

Dans cet état d'esprit, l'on peut se demander s'il est en mesure de relever les défis du développement local dans son nouveau poste à Mbane ? En tout cas, une chance inouïe lui est offerte de faire son mea culpa et de prouver ce dont il est réellement capable de faire.

Dans l'immédiat, il figure tout naturellement sur la liste des chefs de CERP les plus irréguliers du Sénégal.

La liste des CERP ayant transmis entre 0 et 5 rapports est la suivante :

1 - Yang - Yang	5 rapports (Louga)
2 - Sakal	5 rapports (Louga)
3 - Ndande	5 rapports (Louga)
4 - Médina Sabakh	5 rapports (Kaolack)
5 - Fongolimbi	5 rapports (Tamba)
6 - Sébikotane	6 rapports (Dakar)
7 - Mbadakoune	4 rapports (Fatick)
8 - Colobane	4 rapports (Fatick)
9 - Coki	3 rapports (Louga)
10 - Galoya	1 rapport (Saint Louis)
11 - Orkadiéré	1 rapport (Saint - Louis)
12 - Sagatta Gueth	0 rapport (Louga)
13 - Agnam civol	0 rapport (Saint - Louis)

Le résultat dans les 13 arrondissements ci - dessus représente les cas d'irrégularité les plus notoires.

Il faut cependant atténuer cette appréciation pour ce qui est du CERP de Sakal pour la raison majeure liée au décès de son chef intervenu en début d'année.

Cet agent d'élevage avait la réputation d'une grande régularité et d'un sérieux sans nul autre pareil.

Le cas de Médina Sabakh intègre ceux identifiés dans le tableau ci-dessous. La situation qui y est décrite met en relation l'existence des moyens de travail, notamment logistiques et la régularité des rapports d'activités.

Moyens logistiques et Transmission de rapports

CERP	Programme	Véhicule	Moto	Rapports Reçus	A Recevoir
Sagatta Djoloff	F.K.A	1	0	12	12
Mbédiène	"	1	0	12	12
Mbane	"	1	0	07	12
Niakhar	"	1	0	10	12
Koussanar	"	1	0	12	12
Fimela	PRODEFI	1	1	12	12
Paoskoto	"	1	1	12	12
Sébikotane	"	0	2	06	12
Diakhao	PGCRN	1	0	12	12
Médina Sabakh	"	1	0	05	12
Djibabouya	"	1	0	12	12
Médina Yoro Foula	"	1	0	12	12
Missirah	"	1	0	12	12
Bandafassi	"	1	0	06	12
Diawara	"	1	0	06	12
Totaux		14	04	147	180
%				81,6	100

Le manque de moyens logistiques souvent évoqué par les techniciens est un facteur bloquant pour le bon fonctionnement des services : sur 93 CERP seul un nombre de 15 dispose de véhicules et de motos (14 véhicules et 4 motos).

Toutefois, ce fait ne semble pas être un facteur déterminant pour l'opérationnalisation des équipes de même que pour l'envoi régulier des rapports d'activités.

Le tableau précédent en est en une parfaite illustration. Sur les 15 CERP concernés, seuls 8 ont régulièrement envoyé leurs 12 rapports, les 7 autres n'ont déposé qu'entre 5 et 7 rapports.

Néanmoins, certains cas peuvent s'expliquer par des changements de poste d'une part et d'autre part par l'arrivée récente de véhicules (environ 2 mois), c'est le cas de Sébikotane et de Mbane.

Enfin, à titre récapitulatif, il faut noter que sur les 93 CERP, il y a eu en 2000 :

- 13 CERP classés les plus irréguliers
- 20 CERP dans une position moyenne
- 60 CERP qui sont à jour (voir tableau)

La liste des CERP les plus réguliers se présente comme suit par région :

Kolda	Thiès	Kaolack	Ziguinchor	Fatick
1. Dabo	12. K. Mousseu	21. Mbirkelane	29. Sindian	36. Diakhao
2. Dioulacolon	13. Thiénaba	22. Malème H.	30. Loudia O.	37. Fimela
3. Médina Y.F	14. Notto	23. Maka Yopp	31. Kabrousse	38. Ouadiour
4. Diattacounda	15. Sindia	24. Koumbal	32. Diouloulou	39. Niodior
5. Diendé	16. Méouane	25. Ndiédieng	33. Niaguis	40. Tattaguine
6. Djibabouya	17. Niakhène	26. Sibassor	34. Niyassia	41. Djilor
7. Tanaff	18. Séssène	27. Paoskoto	35. Tendouck	42. Toubacouta
8. Bounkiling	19. Pambal	28. Wack Ng.		
9. Bonconto	20. Mérina D.			
10. Kounkané				
11. Pakour				
Tambacounda	Louga	Diourbel	Saint-Louis	Dakar
43. Koussanar	49. Barkédji	54. Ndamé	58. Gamadji S.	60. Bambylor
44. Bala	50. Sagatta D.	55. Kael	59. Th. Boubacar	
45. Goudiri	51. Dodji	56. Ndoulo		
46. Kidira	52. K. Momar S.	57. Ndingy		
47. Missirah	53. Mbédiène			
48. Kéniaba				

3.2.2- Situation dans les départements

Le Gouvernement de l'alternance envisage dans un avenir assez proche de poursuivre le processus de décentralisation par la départementalisation et de la communalisation.

Il s'agit d'une autre phase de la réforme qui, par sa finalité, devra marquer une rupture d'avec les précédentes à travers une démarche participative novatrice et une gestion de proximité plus réelle.

L'étude de ce projet de réforme a démarré par des rencontres préliminaires regroupant plusieurs services techniques dont la DER.

La somme de réflexions ainsi engagée, a abordé principalement les aspects institutionnels et opérationnels qui se posent finalement en termes de débats décentralisés au niveau des départements.

Ainsi dans la phase prochaine, l'option pourrait être retenue de l'approfondissement de la réflexion dans les instances départementales avec la participation active des membres des CDD, des équipes municipales, des ONG et des responsables du mouvement associatif pour déboucher sur des solutions consensuelles qui prennent en compte les mesures d'accompagnement.

Cette démarche, dans sa globalité, interpelle donc naturellement la DER qui est déjà un acteur clé en amont. Elle se doit, encore une fois, à travers ses structures déconcentrées et notamment les SDER, de mettre son capital d'expériences au service d'une dynamique et d'une approche réalistes des questions socio-économiques et environnementales.

L'ampleur et la diversité des tâches techniques en perspective posent assurément le problème de l'opérationnalité des SDER. Dans ce cadre, il y a lieu de se référer aux différentes appréciations portées sur ce niveau d'exécution depuis cinq (5) ans.

En particulier, il y a toujours des responsables départementaux qui, une année durant, se refusent à rendre compte de leurs activités.

Cette situation qui se répète, suscite chaque année l'interrogation sur la pertinence des SDER.

Mais l'efficiencia du niveau départemental devra de plus en plus s'affirmer, car la départementalisation et la communalisation ne seront pleinement opérationnelles qu'avec l'appui de structures réhabilitées.

En termes clairs, il s'agit là d'un signal fort et d'une interpellation pressante à l'attention de chaque SDER qui se doit de s'adapter.

L'expression pratique de l'adaptation exigée passe par la révision profonde des méthodes de travail, la compréhension des missions techniques dévolues, l'effort quotidien d'animation des équipes de CERP et de coordination des activités de celles-ci.

Ce sont là quelques axes de travail à emprunter pour élever la qualité de la représentation de la DER dans cette phase de décentralisation.

Les considérations générales évoquées ci-dessus sont imposées par l'actualité. Elles présentent les directives à suivre pour améliorer les résultats antérieurs.

L'évaluation du travail des uns et des autres sur la base des rapports d'activités réceptionnés à la DER en 2000 est présentée dans le tableau suivant.

Situation dans les Départements
Services Départementaux de l'Expansion Rurale (SRER)

Tableau III

Départements	Rapports			Pourcentage	
	A Recevoir	Reçus 1999	Reçus 2000	1999	2000
1. Kolda	4	4	4	100	100
2. Vélingara	4	4	4	100	100
3. Sédhio	4	4	4	100	100
4. Ziguinchor	4	4	4	100	100
5. Oussouye	4	4	4	100	100
6. Bignona	4	2	4	50	100
7. Tambacounda	4	4	4	100	100
8. Podor	4	0	4	0	100
9. Kaolack	4	0	4	0	100
10. Gossas	4	3	4	75	100
11. Foundiougne	4	0	4	0	100
12. Kaffrine	4	3	3	75	75
13. Louga	4	2	3	50	75
14. Kébémér	4	2	3	50	75
15. Thiès	4	2	3	50	75
16. Tivaouane	4	3	3	75	75
17. Fatick	4	2	3	50	75
18. Diourbel	4	2	3	50	75
19. Mbacké	4	2	3	50	75
20. Matam	4	0	2	0	50
21. Nioro	4	3	2	75	50
22. Mbour	4	2	2	0	50
23. Bambey	4	0	2	50	50
24. Kédougou	4	1	0	0	0
25. Bakel	4	1	0	25	0
26. Dagana	4	2	0	25	0
27. Linguère	4		0	50	0
Totaux	108	56	76	52	70,37

L'évolution antérieure demeure une bonne référence pour apprécier les tendances.

La situation observée depuis 1996 est la suivante :

Rapports reçus	en 1996	28
Rapports reçus	en 1997	62 sur 108

Rapports reçus	en 1998	71 sur 108
Rapports reçus	en 1999	56 sur 108
Rapports reçus	en 2000	76 sur 108

Les meilleurs résultats ont été obtenus sans doute en 2000. Au plan des statistiques, cela s'est traduit par un envoi de 20 rapports d'activités supplémentaires à la DER.

Sur 27 SDER, 11 sont à jour, parmi lesquels ceux de la région de Kolda et de Ziguinchor.

Il faut toujours se réjouir du haut degré de responsabilité de ces agents affectés dans les régions dites « périphériques » et qui chaque année, se signalent à l'attention de tous par l'exécution correcte des directives. Dans le même temps, il faut saluer le redressement opéré à Podor et à Kaolack.

Les chefs de SDER nouvellement nommés, ont mis un terme à la léthargie connue de longue date par de sérieux efforts de coordination des activités des CERP et d'appui sur le terrain.

En revanche, la situation est totalement inverse pour les départements de Kédougou, Linguère, Dagana et Bakel.

La liste des SDER n'ayant transmis aucun rapport d'activités est la suivante.

1997	1998	1999	2000
1. Podor	1. Podor	1. Podor	1. Linguère
2. Kaolack	2. Kaolack	2. Kaolack	2. Bakel
3. Kédougou	3. Dagana	3. Kédougou	3. Kédougou
4. Mbacké		4. Kébémér	4. Dagana
5. Ziguinchor		5. Matam	
		6. Mbour	

Le départemental de Kédougou, ancien chef de CERP de Rosso a marqué sa brève présence par aucun compte rendu d'activités.

A Linguère, le SDER vient de Salémata où il a jamais été capable d'envoyer le moindre texte à la Direction. Il a pu le faire par deux fois en 1999 à Linguère avant de sombrer dans la léthargie en 2000.

L'agent d'élevage en poste à Bakel arrive de Yang yang. Son refus de rédiger des rapports d'activités semble se justifier par l'attente d'une sanction qui se ferait sous forme d'affectation.

Enfin, le chef du SDER de Dagana a perdu sa régularité depuis quelques années, d'une manière inexplicable.

Comment alors pourra-t-il inculquer la notion de régularité au très irrégulier chef de CERP de Mbane ?

La rédaction et l'envoi de rapports d'activités ont servi d'indicateur d'appréciation du comportement des responsables.

Globalement, il faut admettre l'utilité du niveau départemental malgré les résultats nuls d'agents insensibles aux changements qui s'opèrent.

Mais la DER ne saurait entrer de plain-pied dans le processus de départementalisation sans avoir résolu les cas de cumul de fonctions de certains chefs de SDER avec celles de chefs de CERP.

Cas de cumul et transmission de rapports :

Départements	Arrondissements	Rapport			
		SDER		CERP	
		A recevoir	Reçus	A recevoir	Reçus
Kaolack	Sibassor	4	4	12	12
Louga	Keur Momar SARR	4	3	12	12
Matam	Ogo	4	2	12	10
Kédougou	Bandafassi	4	0	12	6
Sédhiou	Diendé	4	4	12	12
Ziguinchor	Nyassia	4	4	12	12
Oussouye	Kabrousse	4	4	12	12
Bignona	Tenghory	4	4	12	8
Total		32	25	96	74
%		100	78,13	100	77,08

Au plan statistique, les données actuelles sont bien meilleures que celles du bilan annuel de 1996.

Mais, il est de toutes les façons, extrêmement difficile aux chefs de CERP qui cumulent, de gérer simultanément les urgences départementales et locales.

Il se pose donc un réel problème de ressources humaines, déjà bien connu et déploré.

Dans ce cas précis, comment répondre aux exigences de la départementalisation et de la communalisation face au déficit de personnel ? Un effort est certes consenti par l'Etat depuis deux à trois ans, mais il demeure encore modeste et devra s'intensifier à l'avenir par un recrutement et une affectation en nombre plus important.

3.2.3- Situation dans les régions

Services Régionaux de l'Expansion Rurale (SRER)

Evolution des statistiques de 1997 à 2000 :

Régions	1997	1998	1999	2000
Kolda	2	2	2	2
Ziguinchor	2	2	2	2
Tambacounda	1	2	2	2
Kaolack	1	2	2	2
Thiès	2	1	2	2
Diourbel	2	2	1	2
Saint-Louis	1	2	2	2
Louga	1	1	2	2
Dakar	1	2	1	2
Fatick	2	2	2	2
Total	15	18	18	20
A recevoir	20	20	20	20
Pourcentage	75%	90%	90%	100%

L'élaboration des bilans régionaux a été rendue difficile par les retards ou l'inexistence de données socio-économiques dans les arrondissements et les départements.

Il est vrai que la synthèse régionale de Kolda a été plus complète grâce à la contribution effective et à temps des quatorze (14) structures qui, comme toujours, sont demeurées exemplaires.

La situation aurait pu être identique à Ziguinchor n'eût été l'insuffisance des résultats du CERP de Tenghory.

En dehors de ces deux cas de figure, l'exhaustivité des synthèses régionales a été problématique notamment à :

St - Louis : Résultats nuls du SDER de Dagana et du CERP de Agnam-Civol ; sérieuse insuffisance dans le département de Matam.

Louga : Résultats nuls du SDER de Linguère et du CERP de Sagatta Guet (Kébémer).

Tambacounda : Résultats nuls des SDER de Bakel et Kédougou, et sérieuse insuffisance dans ce dernier département.

Dakar : Retard permanent et/ou résultats nuls du CERP de Sébikotane.

Ces manquements ont sans doute eu un impact sur la portée de certains bilans de terrain des régions. Il faut quand même porter une grande attention à l'évolution des statistiques depuis 1997 (tableau). La situation observée en 2000 est unique au regard des données antérieures.

Jamais en effet, ce niveau d'exécution n'avait réussi à se mettre à jour totalement.

C'est dire qu'en 2000, il y a bien eu un nouvel état d'esprit qui a entraîné plusieurs à suivre enfin les exemples de régularité connus depuis quatre (4) ans à Kolda, Ziguinchor et Fatick.

Ce capital, en termes de crédibilité au niveau SRER, doit être sauvegardé dans le but :

- de partager avec les SDER les expériences tirées de la régionalisation ;
- d'accompagner les SDER et les chefs de CERP dans la mise en œuvre de la départementalisation et de la communalisation .

3.3 Compte-rendu des travaux de la Commission Nationale d'Assistance aux CERP (CNA/CERP).

L'exposé qui sera fait dans sa totalité, du compte rendu de la réunion du 12 janvier 2000, se justifie avant tout par le souci d'une large diffusion des résultats des travaux de la CNA/CERP.

Cet organe créé pour la première fois, depuis plus de deux décennies, a connu de sérieux blocages dans son fonctionnement qui du reste, n'a jamais été effectif.

Face aux perspectives de son opérationnalité, la DER se devait de s'acquitter du devoir de communication interne par l'information exhaustive de son personnel sur les grandes lignes d'actions de la CN/CERP d'avant Alternance.

Enfin, il faut bien préciser que tout le contenu du compte rendu de réunion demeure d'actualité parce que n'ayant jamais été remis en cause par la brève existence du MATD.

Le Mercredi 12 Janvier 2000, s'est tenue à la salle OPS du Ministère de l'Intérieur, la réunion de la Commission Nationale d'Assistance aux CERP sous la présidence de Monsieur Chérif Macky SALL, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé de la Décentralisation.

L'ordre du jour suivant a été adopté:

- Examen du rapport introductif de la commission;
- Adoption du calendrier des prochaines réunions;
- Questions diverses.

En ouvrant les travaux, Monsieur le Ministre a insisté sur l'importance de cette rencontre statutaire avant d'inviter Monsieur Falilou Mbacké GUEYE, Directeur de l'Expansion Rurale, à livrer la synthèse du rapport introductif de sa Direction qui assure en même temps le secrétariat de la CNA/CERP.

3.3.1- Examen du rapport introductif

Prenant la parole, le Directeur a fait un bref mais passionnant rappel historique suivant sur l'évolution institutionnelle des CERP afin de permettre à la

commission de comprendre davantage cette structure et de mieux camper ses missions ainsi que ses objectifs.

- La crise agricole de 1950-1952 qu'a connue le Sénégal a abouti, en 1954 à la naissance des premiers Centres d'Expansion Rurale, alors appelés CER agricoles, en réponse à la nécessité d'accroître la production arachidière et l'introduction de nouvelles techniques culturales.
- La loi n° 60-014 du 13 janvier 1960 crée les CERP à la place des CER agricoles et précise leur polyvalence pour la prise en charge globale des problèmes de développement des communautés de base. Le décret n° 60-176 du 20 mai 1960 organise les CERP et fixe leur composition et leur zone d'intervention.
- La première réorganisation des CERP s'est faite en 1963 avec l'accroissement de leurs missions.
- Le malaise paysan de 1970 qui a entraîné la redéfinition de l'intervention des structures d'encadrement rural, confirme le maintien des CERP par la circulaire primatoriale n° 037/PM du 10 septembre 1970 et les positionne comme structures devant prendre le relais des structures classiques d'encadrement du monde rural.
- Le décret n° 72-1390 du 04 décembre 1972 complété par celui n° 75-1230 du 16 décembre 1975 finit de donner un nouvel élan aux CERP dans le cadre de la réforme de l'Administration Territoriale et Locale
- De 1963 à 1972-75, une Commission Nationale d'Assistance aux CERP, avec des démembrements au niveau régional, apporte un soutien à ce dispositif de développement.

Auparavant, il a rappelé que le décret n° 96-1125 du 27 décembre 1996 instituant la CNA/CERP, dans le cadre des décrets d'application des lois de 1996 relatives à la décentralisation, n'est pas une création nouvelle. Déjà la circulaire présidentielle n° 89 du 21 Septembre 1963 et celle de 1972 dans les dispositions du décret 72-1390 du 04 décembre 1972 portant organisation des CERP, avaient prévu la mise en place d'une telle structure.

La CNA/CERP traduit la volonté de l'Etat de bien accompagner la décentralisation par l'instauration de ce cadre de réflexion et d'impulsion des actions des CERP.

Après ce rappel de l'évolution institutionnelle des CERP, le DER a fait le point des moyens humains, matériels, budgétaires et infrastructurels.

Pour ce qui est des moyens humains, il a noté la nécessité, pour les CERP, de disposer d'agents représentant toutes les directions techniques pour assurer leur polyvalence.

Parmi les difficultés rencontrées dans ce domaine, il a précisé la non affectation d'agents des directions techniques au sein des CERP, la stagnation du recrutement d'agents pour le remplacement de ceux qui partent à la retraite ou qui décèdent et enfin la faiblesse relative de la capacité technique de certains agents faute de recyclage et de documentation.

Comme solution à ces problèmes dans le court terme, le Directeur préconise le redéploiement concerté, avec l'ensemble des services techniques, de leurs agents pour combler le déséquilibre au sein des CERP, l'amélioration des capacités techniques des agents par des modules spécifiques de formation dans des établissements tels que l'ENEA, l'ENCR, etc., mais aussi par la création d'un corps de volontaires du développement.

Au plan des autres moyens, il a souligné la nécessité de doter la quasi totalité des CERP en véhicules ou en motocyclettes (82 sur les 93 CERP n'en disposent pas) ainsi que les services régionaux et départementaux de l'Expansion Rurale.

Pour ce qui est des crédits de fonctionnement, il a insisté sur leur faiblesse (en moyenne 126 900 F pour le fonctionnement et 130 900 F pour le carburant) soit une moyenne de 40l/mois de carburant pour leurs déplacements.

Enfin, au plan des infrastructures, se pose l'urgence de la construction de 13 CERP et de la réhabilitation de 69 autres.

Par ailleurs, le Directeur de l'Expansion Rurale a préconisé l'élargissement de la CNA/CERP pour prendre en compte certains ministères dont les compétences ont été transférées (Urbanisme et Habitat, Education Nationale et Culture), mais aussi l'Association des Présidents de Conseils Ruraux (APCR) et le Conseil National de Coopération et de Concertation des Ruraux (CNCR).

Par rapport à la coordination des activités à la base, le Directeur a évoqué les difficultés rencontrées au niveau de l'arrondissement. En effet du fait de la dépendance administrative plurielle des agents des CERP, la continuité des actions n'est pas assurée avec les affectations, sans concertation, de ceux ne dépendant pas du Ministère de l'Intérieur.

Enfin, il a suggéré, pour ce qui est du rapport-cadre que la commission doit élaborer, que soient tenus en compte les deux niveaux de responsabilité que sont les domaines de compétences transférées (élaboration ou réactualisation des PLD par chaque communauté rurale) et les autres non transférées (agriculture et élevage).

A la suite de du Directeur, le Président de séance, Monsieur le Ministre Chérif Macky SALL, a proposé que soit aussitôt discuté le rapport de la commission avant de passer à la suite de l'ordre du jour.

Tous les intervenants inscrits ont félicité le Directeur de l'Expansion Rurale, Monsieur Falilou Mbacké GUEYE, pour la brillante synthèse qu'il a faite du rapport introductif ainsi que pour la richesse de ce dernier. Ils ont tous demandé qu'une copie de la synthèse du rapport soit mise à la disposition de l'ensemble des participants parce que riche des informations qu'elle contient et que l'on ne retrouve dans le rapport proprement dit.

Les interpellations de la commission ont tourné essentiellement autour de :

- l'extension de l'action des CERP en milieu urbain, avec éventuellement un changement de leur dénomination;
- la dotation en moyens logistiques adéquats (véhicules tout terrain et motos) des CERP avec l'étude d'un programme spécifique en conséquence;
- le rééquilibrage des crédits en fonction de la taille et du volume d'activités des CERP;
- la construction et / ou réhabilitation - extension de certains CERP;
- l'élargissement de la CNA / CERP à l'Association des Présidents de Conseils Régionaux, à la Direction du Budget et à la Direction de la Coopération Economique et Financière;
- la cooptation du PNIR, du PADMIR et du Programme d'Appui aux Régions (en gestation) comme observateurs au sein de la CNA / CERP;
- la saturation des effectifs de certains CERP de Dakar et de Thiès par rapport aux autres;
- l'affectation des agents de qualité des différents ministères techniques au sein des CERP par l'application des directives présidentielles et primatoriales déjà prises à cet effet;
- la nécessité de la coordination et le suivi des activités des ONG dans les communautés rurales;
- la signature de protocoles d'accord avec les collectivités locales pour contraindre les ONG à une meilleure collaboration avec les CERP;

- la non fonctionnalité des Commissions Régionales d'Assistance aux CERP;
- la fuite des cadres des CERP vers les ONG, l'ANCAR, le PNIR, etc.
- la participation des Conseils Régionaux et Ruraux à l'équipement des CERP avec la modification, par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, des rubriques budgétaires y relatives;
- la systématisation des réunions mensuelles de programmation au niveau de tous les CERP.

A la suite des ces interventions riches et variées, le Directeur de l'Expansion Rurale a repris la parole pour apporter des réponses aux questions posées et féliciter les uns et les autres pour leurs brillantes contributions et suggestions pour un meilleur devenir des CERP. Il s'est aussi engagé à mettre à la disposition de l'ensemble des participants une copie de la synthèse du rapport introductif de la commission.

Le Directeur de l'Expansion Rurale s'est dit d'accord pour créer cette rupture dans la sphère d'intervention des CERP en prenant en charge les besoins urbains d'appui - conseil aux populations. Cela est déjà effectif dans beaucoup de communes rurales et c'est seulement Dakar qui échappe encore à la règle compte tenu de son statut et de son niveau de développement par rapport à l'hinterland.

Par rapport aux moyens logistiques, le Directeur s'est félicité de l'initiative de Monsieur le Ministre de l'Intérieur de demander la ré-affectation des véhicules anciens des sous-préfets aux CERP. Seulement, il a déploré le retard mis dans l'application de cette directive, ce qui a précipité la dégradation de ce matériel.

Il a précisé que des appuis logistiques sont fournis aux CERP par certains partenaires tels que le programme "CERP / Développement des Communautés Rurales" avec la Fondation Konrad Adenauer, le Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles et la JICA.

Pour ce qui est de la collaboration des CERP avec les ONG, le Directeur a précisé qu'elle est effective sur le terrain. C'est la coordination des activités des ONG qui pose le plus de problème. Il a préconisé la solution de signature de protocoles d'accord au niveau national afin d'assurer un meilleur suivi de leur intervention.

En ce qui concerne l'ouverture de la CNA /CERP, le Directeur s'est dit favorable dès lors que cela devrait la rendre plus performante. Il a aussi signalé l'existence des Commissions Régionales d'Assistance aux CERP. Leur fonctionnalité pose problème parce que la CNA / CERP ne s'était pas encore réunie jusque là.

Par rapport à la saturation relative des effectifs dans les CERP de Dakar (Bambylor et Diamniadio) et de Thiès, il a expliqué qu'elle obéit à des réalités administratives et socio-économiques.

Il a précisé à la commission que la tutelle des ONG est assurée par le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Seulement si ces dernières étaient membres de la CNA/CERP, il serait facile de les sensibiliser et de les amener à une meilleure collaboration. Par ailleurs le fait de mettre les ONG sous conditions afin de les amener à appuyer les CERP pourra se faire avec l'appui de leur Ministère de tutelle.

Enfin, le Directeur de l'Expansion Rurale, Monsieur a fait la rétrospective de la tutelle des CERP pour dire que celle-ci est, à son avis, la bonne au sein du Ministère de l'Intérieur. En effet, le Ministère de l'intérieur a la tutelle des collectivités locales et de l'Administration territoriale, ce qui se traduit par une uniformité d'actions tout en facilitant le travail des CERP.

Le Directeur a précisé que même si les CERP sont démunis, il reste que leurs agents n'ont jamais l'occasion de s'ennuyer tant les sollicitations des populations sont nombreuses et variées. Il plaidera pour une bonne formation des agents ainsi qu'une motivation conséquente.

Il a indiqué en outre que la Direction de l'Expansion Rurale bénéficie, dans le cadre du PTIP, d'une ligne budgétaire qui lui permettra de réhabiliter, région par région, un certain nombre de CERP et que le MEFP est encore disposé à ce que ce processus continue dans les années à venir. Seulement, cette enveloppe financière ne permet pas de faire des constructions.

Sur le plan du recyclage des agents, il a préconisé l'instauration de modules de formation en tenant compte du fait que le niveau des élus locaux est en constante amélioration.

A la suite du Directeur de l'Expansion Rurale, Monsieur le Ministre chargé de la Décentralisation a résumé les maux dont souffre les CERP, à savoir le

manque de moyens humains, matériels et financiers. Il a insisté aussi sur la nécessité de motiver davantage les agents.

Pour pallier le manque de moyens, il a suggéré la mise en œuvre d'un programme, avec les CERP, capable de résoudre leurs problèmes. C'est, a-t-il dit au Directeur de prendre des initiatives dans ce sens vis à vis des bailleurs de fonds pour préparer le terrain et aviser son ministre de tutelle et ceux susceptibles de participer à sa concrétisation (MEFP, Affaires Etrangères, etc.). A cet effet, il conviendrait de réactualiser le PRONACORS en lui donnant une nouvelle orientation qui inclut les aspects liés à la lutte contre la pauvreté et à la décentralisation.

Monsieur le Ministre s'est aussi prononcé pour la création d'une autre structure en vue de l'encadrement des communes d'arrondissement qui ont des compétences particulières et des besoins spécifiques.

Enfin, Il a tenu à préciser avec insistance que les CERP doivent continuer de jouer leur rôle d'appui - conseil même avec la venue de l'ANCAR.

Après ces différentes considérations, les recommandations du rapport de la commission ont été examinées une à une et amendées et / ou complétées au besoin. Le tableau récapitulatif des amendements est joint en annexe à ce procès verbal.

3.3.2- Calendrier des prochaines réunions

Le second point de l'ordre du jour concernait l'adoption d'un calendrier des prochaines réunions de la CNA / CERP. Après des échanges de vues et sur la proposition du Directeur de l'Expansion Rurale, il a été arrêté de tenir deux réunions annuelles de la CNA / CERP et pour l'année 2000, une autre en juin-juillet et une troisième en décembre.

3.3.3- Questions diverses

En questions diverses, Monsieur le Ministre a insisté pour que les directeurs nationaux des services techniques prennent leurs dispositions pour être tous présents aux réunions de la CNA / CERP ainsi que les Présidents de conseils régionaux.

RECOMMANDATIONS

N° D'ORDE	RECOMMANDATIONS	MAITRES D'OEUVRE
1	Intégrer dans la CNA / CERP, l'APCR, le CNCR, les représentants des ONG, le Directeur de la Coopération Economique et Financière et le Directeur de la Fonction Publique.	Ministère de l'Intérieur
2	Harmoniser les systèmes d'intervention en milieu rural	MINT. en relation avec les ministères techniques (Agriculture, Elevage, Pêche, Environnement, Santé, Femme, Action Sociale et Solidarité Nationale)
3	Réviser à la hausse les crédits alloués à la DER	MINT. en relation avec le MEFP
4	Doter les CERP de moyens humains et matériels suffisants (personnel, logistique, matériel de bureau et de démonstration) avec l'appui des Conseils Régionaux et Ruraux et des partenaires au développement	MINT. en relation avec le Ministère de la Modernisation de l'Etat et le MEFP
5	Construire des locaux pour abriter les CERP dans treize (13) arrondissements: Ogo-Dodji-Barkédji-Yang Yang-Diawara-Koumpentoum-Makacoulibantang-Fongolimbi-Goudiry-Kidira-Kényaba-Pakour-Koumbal (ex Ndoffane)	MINT. MEFP Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
6	Réhabiliter les locaux des 69 CERP	MINT. et MEFP
7	Systématiser les réunions de programmation sous la présidence du Sous Préfet ainsi que la tenue des documents de suivi des actions	MINT.
8	Apporter une assistance technique et pédagogique aux CERP (formation, recyclage, bibliothèque, etc.) en rapport avec l'ARD	MINT., en relation avec le Ministère de la Modernisation de l'Etat

9	Réactualiser et mettre en œuvre les PLD (à l'image du programme CERP, développement des Communautés Rurales) avec l'appui de l'ARD.	MINT. et MEFP en relation avec les partenaires au développement
10	Créer un cadre tripartite: CERP, Conseil Rural et partenaires au développement	MINT.
11	Considérer le CERP comme interlocuteur pour toute action de développement à la base en précisant les formes de rapport avec les autres partenaires au développement sous la coordination du sous préfet	MINT. en relation avec les ministères techniques (Agriculture, Elevage, Pêche, Environnement, Santé, Femme, Action Sociale et Solidarité Nationale)
12	Amener les partenaires extérieurs (ONG, bailleurs de fonds, autres institutions) à considérer les PLD comme seuls référentiels pour toute intervention de développement à la base	MINT. et MEFP en relation avec les partenaires au développement
13	Systématiser les protocoles d'accord entre CERP et partenaires au développement pour une meilleure coordination des actions de développement à la base	MINT. et MEFP en relation avec les partenaires au développement
14	Favoriser la contribution extérieure au financement des PLD par le biais de la coopération décentralisée en relation avec les Conseils Régionaux et Ruraux	MINT. en relation avec MEFP
15	Instaurer des réunions trimestrielles de coordination préparatoires aux réunions de la Commission Régionale d'Assistance aux CERP entre le sous préfet, le chef de CERP et le Président du Conseil Rural	MINT.
16	Etudier les possibilités de mise en place d'un observatoire national des collectivités locales en relation avec la DCL, l'APCR, l'ARD, l'AMS et la DAGAT pour un meilleur suivi du processus de décentralisation	MINT.

3.4- Journées d'Etudes sur les CERP et la Décentralisation (19-20 Mai 2000)

Le souci d'une large communication interne, qui a été l'argument justificatif de l'insertion des grandes décisions sur la CN/CERP dans le bilan annuel 2000, apparaît ici avec la même vigueur.

La DER demeure, en effet, dans cette logique communicationnelle indispensable à l'animation des structures déconcentrées.

L'intérêt en est évident à plus d'un titre, car il faut se convaincre qu'en plus de l'information sélectionnée, livrée dans les lignes qui suivent, les différents destinataires auront à mieux apprécier :

- 1°) les éléments récents du diagnostic de situation des CERP ;
- 2°) les aspects divers et fort opportuns qui sont jugés nécessaires à la motivation diversifiée des hommes de terrain ;
- 3°) l'esquisse des perspectives identifiées pour être en phase avec les exigences de l'Alternance.

Les éléments essentiels des journées d'études exposés ci-dessous se rapportent aux termes de référence et aux conclusions des différents ateliers.

3.4.1- Atelier I : missions stratégies et moyens du CERP

Cet atelier a porté essentiellement sur les trois interrogations ci-dessous :

1. Y a-t-il une adéquation entre les orientations/directives politiques actuelles et les missions assignées au CERP par les textes en vigueur ?

- Maintien du CERP en l'état actuel ?
- Ajustement / Complément de missions ? Lesquels ?
- Suppression ? Que faut-il mettre à sa place ?

2. Ses moyens actuels (financiers, matériels et humains) sont-ils en adéquation avec ses missions traditionnelles ? Suffiraient-ils pour lui permettre de traduire ces directives nouvelles ?

- Faut-il se contenter des seuls moyens financiers de l'Etat ? Se procurer des moyens additionnels ? Sous quelles formes ? Le CERP est-il habilité à le faire ? Si non quelles dispositions administratives prendre ? Quel serait le mode de gestion de ces fonds ?
- Les ressources humaines suffisent-elles ? Sont-elles qualifiées au regard des missions traditionnelles et des nouvelles orientations ? Si non que faut-il faire et comment le faire ? Avec qui et quels moyens ?

3.4.2- Atelier II : Environnement interne et relations du CERP.

Cet atelier devait se pencher sur les questions fondamentales ci-après :

1. L'environnement du personnel est-il motivant pour lui permettre de rester et de travailler convenablement ?

- Incitations matérielles ? Nature ?
- Incitations financières ?

2. Les relations fonctionnelles, hiérarchiques ou de partenariat sont-elles adéquates ?

- Relations CERP / Sous-Préfet ? Que faut-il changer ? Maintenir ? Renforcer ? Comment ?
- Relations Chef de CERP/Agents ? Que faut-il changer, Maintenir ? Renforcer ? Comment ?
- Relations CERP/ Conseil Rural ? puis CERP/ARD ? Que faut-il changer ? Maintenir ? Renforcer ? Comment ?
- Relations CERP/Projets et ONG ? Que faut-il changer ? Maintenir ? Renforcer ? Comment ?

Trois principaux résultats étaient attendus à l'issue des ateliers :

- un diagnostic du CERP est fait ;
- des propositions concrètes et réalistes sont dégagées ;
- des procédures d'évaluation de la mise en œuvre de ces propositions sont déterminées.

3.4.3 - Résultats des travaux des ateliers

Résultats de l'atelier n°1 : Missions, stratégies et moyens

L'atelier sur les missions, stratégies et moyens des CERP a tout d'abord insisté fortement sur la nécessité, pour l'Etat, de manifester clairement sa volonté politique de faire des CERP, l'instrument de réalisation de la décentralisation et de la promotion de la citoyenneté.

Abordant le 1^{er} point de l'atelier, les participants ont unanimement reconnu que les orientations et missions actuelles des CERP sont à réajuster par rapport au nouveau contexte de la décentralisation.

Ils se sont accordés aussi sur la nécessité de maintenir les CERP qui, en termes d'avantage comparatif avec les autres intervenants à la base, restent compétitifs du fait de leur ancrage territorial marqué et de leur approche holistique des problèmes de développement, mais aussi pour leur capacité de pérenniser les interventions et initiatives à la base.

L'atelier s'est accordé sur le maintien des CERP dans le dispositif des services déconcentrés d'appui à la décentralisation et a proposé que ses missions actuelles contenues dans le décret 75. 1230, notamment en son article 3, soient reformulées en tenant compte du contexte actuel induit par le transfert d'un certain nombre de compétences aux collectivités locales et l'émergence de nouveaux intervenants dans l'appui - conseil aux communautés de base.

Dans ce sens, l'atelier recommande de s'engager dans le toilettage des textes qui devront inclure de nouvelles missions dans les domaines relatifs à :

- ❖ la coordination de toutes les activités des organismes intervenant dans l'arrondissement ;
- ❖ l'appui - conseil et la prestation de services aux collectivités locales dans les domaines de compétences transférées ;
- ❖ l'appui à la promotion de l'éducation de base et des langues nationales en rapport avec les structures compétentes ;
- ❖ la participation à la conception et à la mise en œuvre d'un observatoire de la décentralisation pour un meilleur suivi - évaluation des actions de développement local au profit des différents acteurs (Etat, collectivités locales, organisations de base, institutions de recherche et de formation, ONG, etc.) ;

- ❖ l'animation socio-économique du développement local :
- ❖ l'appui des CERP aux anciens Chefs-lieux de Communes Rurales devenues Communes ceci en raison du caractère encore fortement rural de ces nouvelles entités.

Par rapport aux stratégies, l'atelier s'est accordé sur la nécessité pour les CERP d'évoluer vers :

- ❖ la définition d'un plan stratégique d'intervention avec des indicateurs de performance ;
- ❖ la recherche - action - développement ;
- ❖ la saisie de toutes opportunités ou dispositions légales et réglementaires pouvant permettre une institutionnalisation des fonctions de prestations de services des CERP ;
- ❖ l'identification, le développement et la promotion de produits issus de l'expérience des CERP.

Eu égard à ces missions et stratégies dégagées ci - haut, l'atelier s'est penché sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre plus opérationnels les CERP.

Au plan des ressources humaines, l'atelier a proposé :

- ❖ un renforcement du niveau de qualification des agents des CERP par le biais d'un plan de formation et de recyclage conforme à leurs missions (ouverture de modules de recyclage dans les institutions nationales et étrangères de formation) ;
- ❖ un recrutement substantiel d'agents par l'Etat en tenant compte des contraintes budgétaires ;
- ❖ une affectation des volontaires du Service Civique National au niveau des CERP ;
- ❖ une redéfinition du partenariat avec les systèmes de volontariat international notamment le Corps de la Paix Américain et le

service des Volontaires Japonais dans le sens d'un renforcement des relations fonctionnelles entre les volontaires et les agents des CERP ;

- ❖ une exploration du cadre de partenariat avec les Volontaires des Nations - Unies et les Volontaires Français du Progrès ;
- ❖ un renforcement de la spécialisation des agents dans des domaines techniques touchant le développement des communautés ;

Au plan financier, l'atelier a retenu :

- ❖ la redéfinition des modalités de gestion du fonds de dotation des collectivités locales pour permettre à celles - ci de mieux faire face aux implications de la contractualisation des prestations de services du CERP;
- ❖ la nécessité, pour les CERP, de générer des ressources financières additionnelles dans le cadre de la contractualisation de ses prestations de services ;
- ❖ le maintien de la dotation de la DER dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI);
- ❖ l'exploitation judicieuse du champ de la coopération décentralisée en vue d'accroître les moyens des CERP.

Au plan matériel, l'atelier a proposé :

- ❖ la mise en place d'un fonds d'équipement des CERP ;
- ❖ l'accroissement de la mobilité des agents des CERP par leur dotation en moyens logistiques conséquents ;
- ❖ le renforcement des capacités de traitement informatique de l'information par la DER et ses services déconcentrés ;
- ❖ la mise en œuvre d'un système de construction, de réhabilitation, d'équipement et de maintenance des infrastructures des CERP ;

Enfin, l'atelier a recommandé, pour les CERP, un renforcement de ses fonctions de conception, de supervision et de suivi des activités à la base mais

aussi et surtout, de mettre en œuvre une bonne politique de communication qui aura le mérite de donner plus de visibilité à l'action de la DER.

A terme, les CERP doivent constituer une véritable banque de données indispensables pour guider les activités des intervenants que sont les conseils ruraux, les ONG et les autres partenaires.

Au demeurant, une synergie des actions à la base passe par l'élimination des rivalités pouvant survenir entre intervenants. Dans cet esprit, la bonne entente entre les communautés rurales dépositaires d'une légitimité à la base et les CERP constituera sûrement la base d'un développement concentré et efficient.

Résultats de l'atelier n° 2

Un tour de table a permis à l'atelier de s'accorder sur la méthodologie de travail et l'harmonisation du niveau de compréhension des différentes questions posées dans le document introductif. A ce propos, l'atelier a retenu de maintenir textuellement les questions dégagées par le document et d'y répondre successivement.

⇒ **Sur l'environnement du personnel**

L'atelier n° 2 constate que de réelles difficultés subsistent sur l'environnement interne des CERP, notamment en ce qui concerne les conditions de travail difficiles eu égard au manque de moyens et de motivations financières pour les agents.

Cet état de fait a des répercussions considérables sur la productivité des agents et pousse à la limite certains à fuir la structure au profit des ONG et projets en particulier. Or, le CERP étant un outil indispensable pour l'appui - conseil en milieu rural, l'atelier pense que l'environnement interne de ses agents et de leurs relations doit être revisité pour permettre l'exécution correcte de leurs missions. Pour ce faire, l'atelier recommande :

- la construction, la réhabilitation et l'équipement des CERP ;
- la dotation en logistiques ;
- la dotation d'indemnités sous forme d'heures supplémentaires.

Dans le même ordre d'idées, l'atelier recommande la possibilité d'établir un plan de carrière pour tous les agents évoluant dans les CERP.

L'amélioration des conditions de travail passe également par une redéfinition et un recentrage des missions des CERP pour leur permettre de se consacrer particulièrement à l'appui - conseil aux communautés de base pour la promotion d'un développement local participatif, autogéré et durable.

Car, en vérité, l'exécution des tâches administratives, souvent considérées comme prioritaires par les autorités administratives a toujours posé un grand problème à une bonne planification des activités des CERP et contribué fréquemment à rendre difficile la vie du couple CERP / Sous Préfet. Il en va de même pour l'autonomie des moyens des CERP qui ne doivent plus être gérés en pool.

⇒ Sur les relations fonctionnelles, hiérarchiques ou de partenariat

L'atelier estime que beaucoup d'aspects méritent d'être revus pour rendre les CERP plus opérationnels et plus efficaces.

Relations CERP/Sous-Préfet

Considérant la mission des CERP et les textes administratifs en vigueur, notamment le décret n° 72-1390 qui fait du Sous Préfet, le Président du CERP, l'atelier, tout en reconnaissant les attributions du Sous Préfet en tant qu'autorité administrative, recommande l'assouplissement de ses prérogatives vis à vis du CERP afin que cette structure puisse jouer pleinement son rôle. Pour ce faire, l'atelier suggère la révision des textes portant réorganisation des CERP afin de faire de ces structures, de véritables outils de promotion du développement mis au service des collectivités locales.

Relations Chef de CERP/Agents

L'atelier n° 2 estime que la double appartenance des agents n'est pas de nature à faciliter la coordination des activités. Il s'y ajoute, en outre, que cet état de fait pose souvent des problèmes de rapports hiérarchiques mettant ainsi en jeu la cohésion sociale de l'équipe et la planification des activités qui sous-tend l'action des CERP.

Pour remédier à cette situation l'atelier suggère que tous les agents des CERP relèvent désormais du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.

Le cas échéant, l'atelier propose que les affectations des agents relevant des autres ministères et évoluant dans les équipes de CERP, recueillent l'avis du chef de CERP ou du Sous Préfet qui doivent apprécier en fonction des activités en cours et des perspectives.

L'atelier pense que ce mode de gestion des agents membres du CERP permettrait d'éviter une rupture brutale de l'exécution de certaines activités importantes en cours.

Relations CERP/Conseil Rural et CERP/ARD

L'atelier n° 2 estime que devant l'autonomie des collectivités locales qui ont bénéficié de l'élargissement de leurs compétences, le CERP doit être plus compétitif en essayant de mettre en place un plan de formation pour l'amélioration de la qualité de ses ressources humaines.

L'atelier recommande également l'élaboration, par la DER, d'un projet de développement organisationnel avec ses outils de mise en œuvre et ses indicateurs d'évaluation.

L'atelier suggère enfin que la DER élabore et développe une bonne politique de communication en vue de permettre à ses différents partenaires d'étudier ses avantages comparatifs.

Relations CERP/Projets, CERP/ONG et CERP/Associations Paysannes

L'atelier n° 2 estime que toutes ces structures sont des partenaires de l'Etat et de ses démembrements et comme telles, elles complètent l'action de celui-ci en matière de développement local en particulier. Mais l'atelier considère que leurs interventions sont toujours faites de façon non coordonnée et sans tenir compte le plus souvent des priorités dégagées par les populations.

Or, la coordination, l'harmonisation et le suivi des différents projets et actions de développement constituent désormais une nécessité réelle et interpellent, pour leur mise en œuvre, tous les acteurs impliqués dans le processus.

C'est pourquoi l'atelier recommande que la coordination des ONG relève désormais du Ministère de l'aménagement du territoire et de la Décentralisation. De même, l'atelier recommande que des dispositions contraignantes soient

introduites dans les dossiers d'agrément obligeant les ONG à travailler avec le CERP dans le cadre d'un partenariat formalisé par un protocole d'accord.

Pour terminer avec une question subsidiaire relative à la décentralisation et au désengagement de l'Etat, l'avis pertinent de la Représentante de la Fondation Konrad Adenauer mérite d'être évoqué : il s'agit de retenir l'exemple allemand en matière de décentralisation (exemple les Lands) c'est-à-dire, qu'il ne faut pas trop précipiter le désengagement de l'Etat pour laisser en rade les élus et les collectivités locales qui ont encore besoin de l'assistance technique des CERP.

Il faut éviter que les populations se sentent abandonnées. C'est pourquoi l'expérience du programme « CERP, Développement des Communautés Rurales » mérite d'être poursuivie avec l'appui de la Fondation Konrad Adenauer. Il a été noté que tous les élus locaux invités à ces journées d'études des 19 et 20 Mai 2000 souhaitent unanimement le maintien des CERP, le renforcement de leurs moyens matériels, financiers, logistiques et la valorisation de la fonction de conseiller qu'est l'agent du CERP, en matière de développement à la base.

3.4.4. Conclusion / Recommandations générales

A l'issue de ces ateliers, les participants ont vivement apprécié la démarche participative empruntée par la Direction de l'Expansion Rurale qui a tenu à associer à la réflexion la quasi totalité des services de l'Etat intervenant en milieu rural, ainsi que les ONGs et Projets partenaires, sans omettre les **Elus locaux**, ceux-là mêmes qui justifient sa raison d'être et enfin les partenaires au développement en particulier la FKA.

Cette démarche a permis d'atteindre des résultats hautement positifs grâce à la contribution des participants venus de divers horizons. Il a été ainsi unanimement proposé :

- le maintien du C.E.R.P dans le dispositif d'accompagnement du processus de décentralisation ;
- la révision des textes dans le sens de recentrer ses missions autour de la *Fonction d'Appui/Conseil*, de la *Fonction de Coordination du Développement Local* et de la *Fonction de Consultance ceci non plus seulement au niveau de la Communauté Rurale mais aussi au niveau de la Commune Rurale* ;

- le renforcement de ses moyens humains en quantité et en qualité, de ses moyens financiers et de ses moyens logistiques ;
- une meilleure valorisation/motivation de l'agent du C.E.R.P par l'amélioration de son cadre de travail (bâtiments) et l'octroi d'indemnités ainsi par la formation et le recyclage ;
- l'élaboration d'un plan stratégique avec des indicateurs de mesure, ce qui contribuerait à rendre le CERP plus crédible et plus attractif.

Les principales recommandations émises sont ici présentées sous forme de plan d'actions

RECOMMANDATIONS GENERALES

Plan d'actions de la Direction de l'Expansion Rurale

COURT TERME					
MESURES ARRETEES	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	SERVICES IMPLIQUES	MOYENS	ECHEANCES
1- Révision des textes régissant la DER 1.1 Révision des missions des CERP	Examen des missions des CERP pour les réadapter au contexte de la décentralisation	DER / MATD	Ministère Fonction Publique, Travail et Emploi (MFPTE)		31 - 12 - 00
1.2 Révision du statut des agents des CERP	- Examen des différents statuts des agents de la Fonction Publique - Définition d'un nouveau statut des agents des CERP	DER / MATD	MEF, MFPTE		31 - 12 - 00
1.3 Contractualisation des prestations de services de la DER	- Examen des expériences existantes - Elaboration des modalités de gestion financière des fonds des activités issues des prestations de services	DER / MATD	MEF		31 - 12 - 00
2- Elaboration d'un Plan Stratégique à moyen et long terme 2.1- Elaboration de plans annuels des structures déconcentrées de la DER 2.2- Elaboration du plan annuel de la DER	- Identification des axes d'intervention des structures déconcentrées - Elaboration des plans annuels - Identification des axes d'intervention de la DER	SRER, SDER, CERP DEFC et DCS/CERP DEFC et DCS/CERP	Services partenaires à la base Projets - Programmes, ONG		31 - 12 - 00 31 - 12 - 00

MESURES ARRETEES	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	ASSOCIES	MOYENS	ECHEANCE S
3- Elaboration d'un Plan de Formation et de Recyclage 3.1. Formations de longue durée	- Recueil des besoins des agents - Recueil des CV des agents - Inventaires des établissements de formation - Proposition de candidats	DEFC et BAF	MFPTE, MEF	Etat et bailleurs de fonds	31 - 12 - 00
3.2- Formations de courte durée	- Recueil des besoins des agents - Recueil des CV des agents - Inventaires des établissements de formation - Proposition de candidats	DEFC et BAF	MFPTE, MEF, MEN	Etat et bailleurs de fonds	31 - 12 - 00
3.4- Recyclages	- Recueil des besoins des agents - Recueil des CV des agents - Inventaires des établissements de formation	DEFC et BAF	MFPTE, MEF, MEN	Etat et bailleurs de fonds	31 - 12 - 00

MOYEN TERME					
MESURES ARRETEES	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	ASSOCIES	MOYENS	ECHEANCES
1- Renforcement du personnel 1.1. Recrutement de la Fonction Publique 1.2. Recrutement de Volontaires du Service Civique National	• Renouveler la demande introduite auprès de la FP	BAF - DER / MATD	MFPTE / MEF M. Jeunesse		31 - 10 - 00
	• Renouveler la demande introduite	BAF - DER / MATD			
2- Constitution d'une banque de données	• Révision du contenu des rapports des CERP	DEFC / DCS-CERP	Partenaires CERP		31 - 10 - 00
	• Actualisation et renforcement de la base existante	DEFC	DPS / MEF		31 - 10 - 00
3- Renforcement des moyens roulants	• Equipement progressif par le PTIP	BAF / MATD	MEF		31 - 12 -00
	• Actualisation requête République de Chine et soumission à d'autres bailleurs	BAF / DEFC	MEF / MAESE		
4- Réhabilitation du patrimoine bâti	• Evaluation du patrimoine existant	BAF / DCS - CERP	MEF		31 - 12 -00
	• Sélection des régions prioritaires	BAF / DCS - CERP	MEF		31 - 12 - 00

5- Motivation des agents des CERP	• Définition de modalités d'octroi d'indemnités et autres avantages aux agents des CERP	BAF / DEFC / DCS-CERP	MEF / MFPTE		30 - 09 - 00 31 - 10 - 00
6- Mise en œuvre d'une stratégie de communication.	• Publication / diffusion des résultats des produits de la recherche - action • Portes ouvertes sur les CERP • Participation aux émissions éducatives rurales de la RTS et des radios privées	DEFC - DER/MADT DEFC, DCS/MADT DEFC, DCS/MADT	MCC et médias privés Partenaires techniques et médias Partenaires techniques et médias		31 - 12 - 00 31 - 03 - 01 30 - 05 - 01 31 - 03 - 01

IV. PROGRAMME « VACANCES CITOYENNES »

En plusieurs occasions, la jeunesse a fait la preuve de sa générosité et de ses immenses capacités de mobilisation.

Aussi le Chef de l'Etat n'a t-il pas manqué d'affirmer avec force à l'occasion de sa prestation de serment que « la disponibilité de la jeunesse a plus de valeur que les milliards à l'étranger ».

Cette frange majoritaire de la population est donc appelée à jouer un rôle de premier plan dans les changements à conduire pour le développement du pays.

C'est dans cette perspective de mobilisation de cette force vive que s'est inscrit le programme dénommé « **Vacances Citoyennes** »

Le concept « vacances citoyennes » renvoie à l'idée de mobilisation générale des citoyens quelle que soit leur position sociale dans toutes les localités du territoire national pour la réalisation d'activités d'intérêt communautaire pendant les grandes vacances scolaires.

Cette mobilisation a été accompagnée et encadrée par l'Etat et ses services déconcentrés, au premier rang desquels figure l'Expansion Rurale, avec ses CERP, dont l'appui et l'assistance aux mouvements de jeunesse figurent parmi ses missions traditionnelles.

4.1. Contexte et Justification

Les grandes vacances scolaires constituent une période de forte disponibilité de la jeunesse et d'un certain nombre de travailleurs puisque coïncidant souvent avec les congés.

La forte volonté de changement exprimée par les populations devant se traduire par un engagement plus soutenu, une plus grande participation à la prise en charge des problèmes de développement local, il y a donc là une opportunité à saisir.

Malheureusement l'idée la mieux partagée pendant cette période dite morte, est qu'il faut « tuer le temps » de différentes manières. Dans ce cadre, les activités sportives du Mouvement « Navétanes » mobilisent beaucoup de monde.

Or, le pays a besoin aujourd'hui plus que jamais d'être construit. Il s'agit donc de mobiliser toutes les énergies dans des activités d'intérêt communautaire pour que le changement soit visible dans toutes les localités à travers une transformation de l'environnement par les populations elles-mêmes et les jeunes en particulier.

4.2. Objectifs

- Améliorer le cadre de vie des populations ;
- Créer un mouvement de solidarité dans l'action pour la réalisation d'un certain nombre d'activités dans les domaines tels que l'environnement, la lutte contre le paludisme, la réhabilitation d'infrastructures communautaires de base (écoles, postes de santé, terrains de sport, etc.).

4.3. Stratégies

Trois stratégies vont être combinées pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit de :

1/ Mise en œuvre d'actions phares sous l'égide du Ministère de la Jeunesse.

Pour tenir compte des objectifs prioritaires du Gouvernement et de l'acuité de certains problèmes d'environnement et de santé dans diverses localités, le Ministère compte organiser en régie des actions de reboisement, d'assainissement et de lutte contre le paludisme.

2/ Elaboration et mise en œuvre de programmes d'activités en matière d'environnement et de santé avec un accent particulier sur la lutte contre le paludisme, avec l'appui des mouvements nationaux de jeunesse tels que l'ONCAV, les Eclaireurs, les Scouts, les Guides, l'AVAMS et le CSID de Thiaroye.

3/ Organisation d'activités d'intérêt communautaire par les associations de jeunes avec le soutien de partenaires locaux (collectivités locales, ONG, Services de l'Etat, notamment les CERP, groupements féminins).

4.4. Résultats attendus

- Amélioration du cadre de vie des populations ;
- Reboisement des sites ;
- Réhabilitation des infrastructures communautaires de base.

4.5 Activités préparatoires

1/ Information et sensibilisation des jeunes sur le programme en vue de leur mobilisation

- rencontre avec l'ONCAV et les Mouvements de jeunesse,
- campagne médiatique.

2/ Identification et mobilisation des partenaires au niveau national (Ministères, CONGAD, certaines ONG internationales telles que Aide et Action et organismes internationaux).

3/ Mise en place de comités locaux d'approbation et de suivi des différents programmes d'activités initiés par les jeunes (les structures déconcentrées de l'ONCAV pourraient être mises à contribution).

4/ Mobilisation des appuis financiers, matériels et techniques.

5/ Supervision des activités avec reportage sur certaines activités et visites inopinées des autorités dans certaines localités pour participer à leur manière aux opérations.

4.6. Financement du programme

Le programme devait être financé par :

- contribution de l'Etat à travers la mobilisation d'une ligne budgétaire prévue pour la semaine de la jeunesse et de la culture ;
- contribution des partenaires au développement et des ONG ;
- contribution des collectivités locales ;
- contribution des populations et des leaders de tous ordres.

4.7. Evaluation

Elle devra se faire à partir des rapports produits par les comités locaux et les sous-préfets, les CDEPS et IRJS sur les activités menées.

4.8. Réalisations des organisations de jeunesse.

Le programme « Vacances citoyennes » a vu la mobilisation de milliers d'organisations de jeunesse sur l'ensemble du territoire national.

Les activités ont porté sur :

- la promotion de l'environnement et du cadre de vie
- la promotion de la santé
- la réhabilitation d'infrastructures communautaires de base.

1/ En matière de promotion de l'environnement et du cadre de vie

Les jeunes se sont massivement investis dans des actions de reboisement et de nettoyage des places publiques dans les quartiers.

Malheureusement, il n'existe pas de données statistiques sur ces actions.

Des changements notables ont été constatés dans les quartiers au niveau de toutes les agglomérations.

A Saint-Louis, les jeunes se sont distingués dans la lutte contre les inondations.

2/ En matière de promotion de la santé

L'hivernage favorisant le développement du paludisme, des actions ont été développées.

C'est ainsi que diverses activités d'IEC ont été menées pour informer et sensibiliser les populations.

Enfin, il faut noter les séances de don de sang qui se sont tenues un peu partout.

3/ En matière de réhabilitation d'infrastructures

Les jeunes ont largement répondu à l'appel du chef de l'Etat pour une mobilisation autour de l'école à la veille de la rentrée des classes. C'est ainsi que dans plusieurs localités, les jeunes ont pris des initiatives afin de rendre fonctionnels les établissements scolaires (désherbage, nettoyage, désinfection).

En dehors de l'école, ces initiatives se sont étendues sur les structures sanitaires, les mosquées et les cimetières.

4/. Chantiers Agricoles

Afin de susciter un retour des jeunes vers la terre le Ministère de la Jeunesse a organisé cinq (05) chantiers agricoles notamment dans les régions de Saint-Louis, Louga, Thiès, Tambacounda et Louga.

Ces chantiers ont mobilisé deux cent cinquante (250) jeunes provenant de toutes les régions autour d'activités agricoles et de reboisement.

A la clôture des chantiers, les jeunes des localités d'implantation se sont organisés en GIE pour assurer le suivi des cultures.

Les récoltes obtenues leur ont permis de poursuivre les activités en faisant du maraîchage.

Enfin, il convient de noter l'organisation à Tionck-Essyl d'un chantier sur la régénération de la mangrove.

V. SYNTHESE DES ACTIVITES DES CERP

5.1- Aperçu général

La campagne agricole 2000/2001 a été marquée par la mise en place d'importantes quantités de semences et d'engrais qui, avec un hivernage particulièrement pluvieux, s'est traduite par de bonnes récoltes tant pour les cultures de rente que pour les céréales.

Le cheptel a traversé une année sans connaître de problèmes majeurs. Les quelques cas de maladies signalés ont été très vite enrayerés par le service de l'élevage.

La situation alimentaire a connu quelques perturbations dans certaines régions dues aux méfaits des feux de brousse qui ont ravagé l'herbe, l'aliment de base du bétail. Le tarissement rapide des points d'eau a conduit les éleveurs à s'orienter vers les puits et forages qui ont été mis à rude épreuve.

L'action des Services de l'Expansion Rurale se définit dans l'appui - conseil apporté au monde rural dans tous les secteurs d'activités. Si aujourd'hui beaucoup de résultats probants ont été enregistrés au plan de la croissance quantitative et qualitative, le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent, structure de base la plus proche des paysans y a fortement contribué par la qualité de ses interventions.

Les secteurs d'activités (Agriculture, élevage, Environnement et Economie familiale rurale) ont bien bénéficié de l'appui de qualité des équipes de CERP qui essaient de relever le niveau des paysans avec l'organisation de sessions de formation afin d'améliorer les systèmes et méthodes de production.

5.2- Agriculture

* La pluviométrie

Elle a été abondante, avec une bonne répartition dans l'espace et dans le temps. Quelques pauses ont été enregistrées dans les régions centrales mais sans grande conséquence sur le cycle végétatif.

Dans les régions australes on aura remarqué une baisse des hauteurs d'eau par rapport à la saison passée 1999/2000, mais cela n'a nullement influé sur les bons résultats enregistrés grâce à la bonne répartition qu'elles ont affichée.

Dans la région Nord du pays, l'hivernage 2000/2001 a été déficitaire par rapport à 1999/2000 où toutes les stations ont connu le phénomène de baisse.

Dans les régions centrales, à Diourbel par exemple, la pluviométrie est la meilleure depuis 10 ans au plan de la répartition dans le temps comme dans l'espace. Le déficit pluviométrique relevé au niveau de toutes les stations n'a eu aucune incidence sur le comportement des cultures.

* Les cultures

Les cultures se sont bien comportées et elles ont dans l'ensemble bouclé leur cycle végétatif avec satisfaction.

Si les résultats enregistrés ont été au delà des espérances, l'action des pouvoirs publics qui ont mis à la disposition du monde rural d'importantes quantités de semences et d'engrais y a fortement contribué.

- Arachide : elle été produite en quantité, la meilleure des productions depuis plusieurs années.
- Céréales : (riz, mil, maïs, sorgho). Les céréales ont connu une belle saison car la moisson a été bonne. La situation alimentaire pour l'année 2001 ne connaîtra pas de grand problème et sera certainement satisfaisante.

* Le Maraîchage

Cette activité occupe le paysan dans la période de contre-saison. Elle se singularise dans les régions de Ziguinchor, de Saint-Louis et de Dakar dans les Niayes. Elle est aussi pratiquée dans le centre du pays mais avec le manque d'eau l'activité n'a pas connu l'essor attendu.

Dans la région Sud, son développement est hypothéqué. La grande crise qui sévit dans cette partie du pays ne permet pas aux paysans d'implanter de grandes superficies malgré que la région renferme de grandes potentialités maraîchères.

Dans la région de Dakar (Niayes) et de Saint-Louis (vallée), le maraîchage est à l'échelle industrielle avec de gros moyens de production.

Dans la vallée du Fleuve de petits périmètres sont installés par les villageois d'où sont produits des légumes dont la commercialisation pose problème avec les difficultés de transport vers les grands centres urbains.

Ce secteur se doit d'être aidé et soutenu. Il occupe une grande frange de la population rurale qui en tire un substantiel revenu. Son expansion dépendra essentiellement des moyens matériels que l'Etat mettra à la disposition des maraîchers.

5.3- Elevage

L'élevage est resté extensif, mais il connaît de nombreuses difficultés. Depuis un certain temps des actions d'insémination sont tentées avec bonheur. En effet, la réussite d'une telle opération est visible sur le terrain, car de nouvelles races ont fait leur apparition.

Le pâturage a été bien fourni grâce à la bonne pluviométrie de cette année et n'eussent été les feux de brousse, le cheptel n'aurait connu aucun problème majeur d'alimentation. Les points d'eau ont été bien pourvus en eaux de pluie et ont servi à assurer l'abreuvement du bétail, relayés par les forages et puits qui, au demeurant, connaissent chaque année des problèmes à cause d'une part des difficultés de gestion liées à leur fonctionnement et d'autre part à leur sur-exploitation.

La situation sanitaire du cheptel a été satisfaisante. Très peu de foyers de maladies ont été signalés mais ont été vite jugulés par les services d'élevage. Il est observé de plus en plus l'occupation du terrain par des cabinets privés qui prennent une part active à la campagne générale de vaccination du cheptel.

5.4- Pêche

La pêche est un secteur d'activités qui emploie beaucoup de sénégalais, les prises sont très importantes tant pour les professionnels que pour les amateurs, engendrant des gains substantiels. La pêche continentale connaît des progrès notoires. Les pêcheurs s'organisent dans des GIE pour solliciter des prêts auprès des mutuelles pour le renouvellement des matériels d'équipement.

Le développement du secteur doit être basé sur le respect du repos biologique des poissons. A ce titre le Service de la Pêche mène la police de pêche

pour faire observer aux pêcheurs les mesures réglementaires notamment les mailles des filets répondant aux normes prescrites.

5.5- Environnement

La gestion des ressources naturelles a été au centre des préoccupations des CERP. Impliqués dans différents programmes forestiers, les CERP ont accompagné les activités de reboisement à buts multiples et les autres activités tendant à asseoir la gestion des ressources naturelles.

Pour ce faire, l'encadrement a eu à superviser des pépinières forestières installées dans les communautés rurales, à côté d'activités de police forestière, de surveillance des massifs et de délivrance de permis de coupe.

5.6- Economie familiale rurale

Le développement des petits crédits a occupé les femmes dans les organisations de base à partir des mutuelles. La construction des cases-foyers est accompagnée de la dotation d'un fonds de roulement utilisé par les femmes en crédits revolving. Le remboursement se fait bien.

A côté de ces cases foyers des bailleurs de fonds se sont intéressés aux organisations féminines de base en leur accordant des financements dans les domaines maraîcher et du commerce. L'allègement des travaux de la femme n'a pas été ignoré car des moulins à mil et des batteuses ont été remis à des groupements de promotion féminine.

5.7- Jeunesse et sports

Les activités ont tourné essentiellement autour des « vacances citoyennes » organisées sur toute l'étendue du territoire national. Le paragraphe IV précédent en a fait largement la synthèse.

VI. RELATIONS DER / PARTENAIRES : EXECUTION TECHNIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES

6.1. Aperçu général :

Les modalités de mise en œuvre du processus de développement local connaissent des approches multiformes et diversifiées.

De plus, l'harmonisation des méthodes d'intervention dans le domaine de l'appui conseil constitue désormais une étape fondamentale pour la promotion d'un développement local participatif et durable.

A cela s'ajoute l'évolution des structures administratives locales qui a pris une nouvelle dimension grâce à l'avènement de la régionalisation qui a parachevé le processus de décentralisation en cours depuis 1972, avec la création des communautés rurales.

Les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents n'ont pas échappé à cette évolution mais ils ont su résister au grand vent qui a emporté la plupart des structures d'encadrement, grâce à leur capacité de se remettre constamment en cause afin de réadapter leurs stratégies d'approche.

Dans ce cadre, l'expérience des CERP et leurs relations de partenariat recentrent cette dynamique et permettent d'appréhender la nature de ces relations en même temps de comprendre l'évolution de cette structure et de ses missions qui sont, pour l'essentiel :

- ⇒ d'assister les conseillers ruraux dans l'élaboration et l'exécution des plans et projets de développement communautaire ;
- ⇒ d'appuyer les initiatives locales de développement ;
- ⇒ d'aider à l'organisation, l'information, la sensibilisation et la formation des populations.

Pour ce faire, la méthodologie d'approche développée est d'être à l'écoute et au contact des populations villageoises organisées en collectivités locales, en associations de développement et autres groupements pour les aider à trouver une solution à leurs problèmes en les assistant et en les encadrant dans la traduction de ceux-ci en projets et programmes de développement à réaliser.

Grâce à cette méthodologie d'approche qui sous-tend un processus de planification à la base, presque toutes les communautés (317 sur les 320 qui

existent) disposent aujourd'hui, chacune, d'un plan local de développement en plus de nombreux projets élaborés au profit des groupements et associations villageoises.

Les structures d'appui au développement sont soit publiques (projets, programmes) soit privées (ONG) donc partenaires de l'Etat et comme telles continueront à compléter l'action de celui-ci en matière de développement local.

Leurs interventions ciblent généralement le monde rural et sous ce rapport elles se retrouvent sur le même terrain que les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents et accomplissent un travail similaire, ce qui aboutit forcément à des relations de partenariat. Celles-ci peuvent être formelles comme c'est le cas avec les projets et les programmes de l'Etat ou non formelles (ONG et autres privés).

Les relations formalisées par un protocole d'accord concernent les structures suivantes :

1. Programme de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN).
2. Fonds de Développement Local (FDL/Kédougou).
3. Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA).
4. Centre de Suivi Ecologique (CSE).
5. Projet d'Organisation et de Gestion Villageoise (POGV).
6. ASPRODEB/AGEP.
7. Promotion de Micro-Entreprises Rurales (PROMER).
8. Japan OVERSEAS Cooperation Volunteers (JOCV).
9. Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR).
10. Corps de la Paix américain (même si le protocole a expiré le 31 Janvier 2000).
11. Projet d'alphabétisation des Elus et Notables locaux (PDEN).
12. Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI).

Par ailleurs, les CERP font l'objet de sollicitations permanentes de la part des structures privées (ONG) intervenant à la base. C'est ainsi que, dans le domaine de la collecte des données de base concernant la situation socio-économique des communautés locales, comme dans celui de l'information, de la sensibilisation et du suivi des activités de terrain, les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents apportent un concours précieux à tous ces partenaires même si, par ailleurs, leurs relations ne sont pas formalisées par un protocole d'accord.

C'est leur vocation et leur mission, l'essentiel étant que le but soit atteint, celui de contribuer au développement des localités concernées et à la promotion économique et sociale des populations locales.

Le bilan technique du travail conjointement mené devant l'année 2000 est présenté de manière détaillée dans les parties qui suivent.

La lecture et l'étude des rapports d'activités des projets et programmes donnent des indications sur l'impact de leurs intervention sur le terrain.

Parmi les projets et programmes, le programme « CERP, Développement des Communautés Rurales », programme phare de la DER, fruit du partenariat exemplaire et fécond avec la FKA et le Sous Programme III du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté à Bambey dont la Direction assure la coordination de la mise en œuvre des activités, occupent une place particulière.

6.2. Programme «CERP/Développement des communautés rurales»

La démarche du programme dont la première phase d'extension dans les communautés rurales de Niakhar et de Koussanar a pris fin en décembre 2000, a été basée sur l'approche dite « gestion des terroirs ». L'idée centrale d'une telle démarche est de susciter la réorganisation des terroirs villageois pour une meilleure planification spatiale, gage d'une politique de planification économique à la base réussie.

Ces actions de planification et de réorganisation devaient alors offrir aux conseils ruraux élus au suffrage universel des moyens juridiques, institutionnels et financiers de mobilisation des populations autour d'enjeux tels que la restauration et la gestion durable des ressources communautaires mais aussi la prise en charge d'activités génératrices de revenus capables de faire reculer le niveau de pauvreté des masses rurales.

Le programme s'est attelé à renforcer les capacités de gestion des conseillers ruraux et des leaders des OPA dans les domaines de la formation et de la gestion des projets communautaires de développement, avec à l'appui, la réorganisation des terroirs villageois par la création de structures relais de concertation, de dialogue et de coordination (CVD et CIVD) pour la prise en charge du développement local et le renforcement de la capacité financière des producteurs regroupés au sein des OPA.

6.2.1- Mise en œuvre de la formation

La formation constitue la principale activité du programme orientée principalement vers les conseillers ruraux et les membres des OPA, les leaders de ces dernières bénéficiant en plus d'une formation en gestion et en conduite des micro - réalisations.

6.2.1.1- La formation des conseillers ruraux et des membres des structures relais

**SYNTHESE DES THEMES DEVELOPPES DANS LE CADRE DE
LA PREMIERE PHASE D'EXTENSION DU PROGRAMME A NIAKHAR ET A KOUSSANAR**

N° d'ordre	Thèmes	Nbre de fois	Objectifs Pédagogiques	Bénéficiaires	Services Animateurs
1	Gestion des Terres du Domaine National	03	- Gestion des conflits fonciers - Mise à jour des registres fonciers	Conseils ruraux - chefs de village - structures relais	DER - Autorités administratives locales
2.	Gestion des terroirs	01	- Meilleur aménagement de l'espace communautaire aboutissant à un cadastre rural	Conseils ruraux - structures relais - chefs de village	DER - Services techniques locaux
3.	Gestion du budget de la communauté rurale : de l'élaboration à l'exécution	02	- Rendre le conseil rural plus autonome en termes d'appui extérieur	Conseils ruraux - structures relais - chefs de village	Direction des Collectivités Locales - Service du Trésor
4.	Mobilisation des ressources financières de la communauté rurale	01	- Diversification des ressources budgétaires - Renforcement des possibilités d'investissements communautaires - Identification sources ou recettes inexploitées	Conseils ruraux - structures relais - chefs de village	Direction des Collectivités Locales - Service du Trésor
5.	Rôles et attributions du Conseil Rural	01	- Dynamisation du Conseil Rural - Amélioration du fonctionnement du Conseil Rural	Conseils ruraux - structures relais	Administration Locale (Sous-Préfectures.) DER
6	Relations entre Conseil Rural et Chef de Village	01	- Prévenir les conflits de compétence	Conseils ruraux - structures relais - chefs de village	Administration Locale (Sous-Préfectures.) - DER

7.	Relations entre Conseil Rural et acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux	01	- Assurer une meilleure collaboration entre partenaires - Meilleure coordination des actions de développement - Prévenir les conflits de compétence - Meilleure prise en charge des fonctions administratives	Conseils ruraux - structures relais	DER - Services techniques locaux
8	Compétences transférées : Environnement et Gestion des Ressources Naturelles	02	- Meilleure application des textes de loi sur la décentralisation	Conseils ruraux - structures relais - exploitants forestiers	Services des Eaux et Forêts
9.	Mécanismes de financement des O.P.A	01	- Mobilisation de l'épargne locale - Facilitation de l'accès au crédit	Membres OPA et structures relais et bureaux conseils ruraux	DER - Services techniques locaux
10.	Elaboration et Gestion des projets	01	- Meilleure formulation des idées de projets	Membres OPA et structures relais et bureaux conseils ruraux	DER - Services techniques locaux
11.	Justice et Collectivités Locales	02	- Application correcte des textes législatifs et réglementaires	conseils ruraux -	Tribunal Régional
12	Gestion de l'état Civil dans les communautés rurales du Sénégal	02	- Susciter le réflexe de déclaration des faits d'Etat Civil au niveau des populations	Chefs de village - structures relais et bureaux conseils ruraux	DCL
13	Mariage et Divorce dans le Code de la Famille sénégalais	01	- Contribuer à la vulgarisation du Code de la Famille	Chefs de village - structures relais et bureaux conseils ruraux	Tribunal Régional
14	Compétences transférées : Education - Santé, Population et Actions Sociales	02	- Informer les conseils ruraux et les acteurs locaux dans les secteurs de leurs compétences en la matière - Susciter une implication consciente et lucide des acteurs locaux dans la gestion des	structures relais - bureaux conseils ruraux - intervenants locaux dans les secteurs concernés	District Sanitaire - Inspection d'Académie

			compétences transférées		
15	Décentralisation et gestion des infrastructures et équipements communautaires	02	- Susciter le sentiment de propriété des infrastructures et équipements communautaires dans la conscience collective	Chefs de village - structures relais et bureaux conseils ruraux	Techniciens locaux.
16	Le Code électoral	01	Conforter la participation des élus et autres électeurs potentiels aux opérations de vote	Conseils ruraux - structures relais	Bureau information électorale
17	Le fonds de Dotation de la Décentralisation et l'utilisation des services extérieurs de l'Etat	01	Informier les conseillers des critères de répartition du fonds de Dotation de la Décentralisation et des opportunités offertes pour l'utilisation des services extérieurs de Etat	Conseils ruraux - structures relais	DCL
18	L'organisation judiciaire du Sénégal	01	Contribuer à l'information des conseillers sur les compétences et modalités de saisine des différentes juridictions	Conseils ruraux - structures relais	Président Tribunal Régional
19	La législation pastorale et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs	01	Contribuer à l'instauration d'une cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs	Conseils ruraux - structures relais - chefs de village	Services déconcentrés de l'élevage
20	La réforme foncière : enjeux et perspectives	01	Contribuer à la campagne de sensibilisation sur le projet de réforme foncière	Conseils ruraux - structures relais - chefs de village	Maison des Elus (APCR)

En tant qu'organe de décision et de gestion de la communauté rurale, le conseil rural est placé au centre de la vie économique et sociale des communautés sénégalaises de base que l'Etat a dotées d'une autonomie financière et d'un statut de personne morale de droit public.

Sous ce rapport, le programme appuie les élus de ces communautés à bien mener les tâches que les pouvoirs publics et les populations de leur localité leur ont assignées.

Respectant sa mission d'appui - conseil et de formation des populations, la DER, à travers le programme « CERP, Développement des communautés rurales » participe au relèvement du niveau d'information des élus locaux sur les dispositions du Code des Collectivités Locales. C'est ainsi qu'ils ont été entretenus sur les tenants et les nouveaux aboutissants comme sur les enjeux de la décentralisation et du développement à la base.

Le programme met l'accent sur des thèmes de formation relatifs à ce projet majeur qui consacre, au Sénégal, une nouvelle phase dans le processus de décentralisation et de responsabilisation des populations à la base.

De l'avis des bénéficiaires, la qualité, la constance et la pertinence des thèmes et de la formation reçue leur a permis d'aborder la réforme portant sur la régionalisation avec plus d'atouts que partout ailleurs au Sénégal.

La pertinence des thèmes développés a permis aux élus locaux d'accroître leur capacité d'intervention en matière d'administration des collectivités locales. Ces formations ont fait l'objet d'une démultiplication par les conseillers ruraux auprès des chefs de village, des responsables des organisations paysannes, des membres des Comités Villageois de Développement. Sous ce rapport, on peut valablement considérer que la formation des conseillers ruraux a abouti à un impact certain sur l'évolution des communautés rurales de Déaly, Paoskoto, Niakhar, Patar, Ngayokhème, Koussanar et Sinthiou Malème.

Cependant l'exécution du programme dans ce domaine a souffert d'un certain nombre de difficultés liées :

- ⇒ à l'analphabétisme de la majorité des élus locaux qui est une contrainte ne pouvant se résoudre ou s'amoinrir que par un programme intensif de formation en alphabétisation fonctionnelle. Ceci d'ailleurs reste un besoin constamment exprimé par les conseillers ruraux bénéficiaires du programme. Un début de solution

est apporté par le PADEN, lequel ouvre au programme de nouvelles perspectives.

⇒ à l'absence, durant la formation, de matériel et document sonores et audio-visuels adaptés à la formation des adultes.

⇒ à la présence, de plus en plus importante, d'observateurs intéressés par les thèmes développés durant les sessions de formation.

6.2.1.2- La formation des leaders des OPA ou formation dans l'action.

Cette formation vise à préparer les organisations de base bénéficiaires des micro-réalisations à acquérir des outils techniques de gestion afin de mener à bien les activités de leurs projets.

C'est ainsi qu'une série de formation a été réalisée dans le cadre de l'exécution des micro-réalisations dans les thèmes ayant trait à la gestion :

- ⇒ d'un moulin à mil
- ⇒ d'une banque céréalière
- ⇒ d'une boutique communautaire
- ⇒ d'une opération d'embouche
- ⇒ d'un périmètre maraîcher
- ⇒ d'une exploitation de « lalo mbëp »
- ⇒ d'une opération d'épargne et de crédit rotatif.

Cette série de formation pratique tournée vers l'action est complétée par une formation sur le management, sur la comptabilité et sur la gestion financière.

6.2.1.3- La formation des formateurs

Elle devait précéder et préparer la formation dans l'action des OPA sur la gestion des micro-réalisations.

Cette occasion a constitué une opportunité par une mise à niveau et un partage d'expériences entre agents d'encadrement impliqués dans l'appui et la formation des bénéficiaires du programme. Les cadres du niveau national en ont profité pour dispenser aux agents des CERP de nouvelles méthodes et d'outils techniques adaptés au management des micro-réalisations et des OPA.

Les conclusions et recommandations qui ont sanctionné ces travaux ont permis à la DER de proposer au conseil rural de nouvelles procédures de gestion et de contrôle des fonds mis à la disposition des populations pour une meilleure sécurisation de leurs ressources financières et matérielles.

Toutefois, le programme d'extension a souffert dans ce domaine en n'organisant jusqu'ici qu'une seule session de formation des formateurs sous forme de séminaire de lancement, tout au début de son exécution.

6.2.2- Conduite des micro-réalisations

Le renforcement des capacités de gestion des acteurs du développement local au sein des cinq communautés rurales des arrondissements de Niakhar et Koussanar, par le choix et l'exécution de micro - réalisations, constitue l'autre volet important du programme, autour duquel la mobilisation des populations a été forte au sein de leurs structures relais pour leur exercice de la démocratie et leur lutte contre la pauvreté.

Il faut se féliciter, dans cette optique, que l'enveloppe financière de **39.706.350 Frs CFA** dégagée par le programme a permis de financer cinquante (50) micro - réalisations dans les arrondissements de Niakhar et de Koussanar entre 1998 et 2000 qui se présentent comme suit:

RECAPITULATIF DES PROJETS DE LA PHASE D'EXTENSION DU PROGRAMME « CERP, DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES RURALES »

Nbre de micro-réalisations	Financement programme	Contributions locales	Coût global
50	39 706 350 F.CFA (63,70%)	22 599 875 F.CFA (36,3%)	62 306 225 F.CFA (100%)

REPARTITION DES MICRO-REALISATIONS DE LA PHASE D'EXTENSION PAR ARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE PROJETS	MONTANTS FINANCEMENT (F.CFA)
Niakhar	26	21 817 000
Koussanar	24	17 889 350
Total	50	39 706 350

6.2.3. Appui institutionnel

Le programme « CERP/Développement des Communautés Rurales » financé par la FKA et exécuté par la DER continue de fournir un appui logistique et matériel qui a permis aux différents niveaux de coordination et d'exécution des activités mises en œuvre, d'assurer dans la limite de leurs possibilités, l'accomplissement de leurs missions.

Les équipes des CERP concernées ont ainsi gagné en mobilité et en efficacité dans la réalisation d'un appui-conseil multiforme en faveur des populations de leur ressort territorial. Des voyages d'études ont aussi été organisés au profit des deux chefs de CERP et de la MEFR de Koussanar en vue d'un échange d'expériences en matière de management des petits projets de développement.

Des efforts supplémentaires devraient cependant être fournis dans ce sens et le renforcement des capacités étendu à la coordination du programme. Pour

cette dernière précisément, le renforcement des capacités pourrait être orienté vers :

- la connexion au réseau Internet et la formation à la manipulation des outils multimédia ;
- la dotation en outils GPS pour la géo - référencement et la cartographie des terroirs ;
- la dotation en portable informatique ;
- les voyages d'études et de partage d'expériences.

Un tel appui permettrait, entre autres, une meilleure capitalisation des acquis et une gestion optimale des enseignements tirés de l'expérience du programme.

6.2.4- Suivi - évaluation du programme

Le programme laisse une large place à l'initiative des populations locales et surtout des élus locaux.

Le CIVD constitué par les principaux acteurs du développement local joue un rôle de suivi et de contrôle des activités. A ce titre, il rend compte régulièrement à l'équipe du CERP qui fait un rapport mensuel d'exécution.

L'évaluation du programme se fait de deux manières : une évaluation interne et une autre externe, celle - là à la fin de l'année pour déboucher sur l'élaboration du programme annuel à venir.

Un cadre logique élaboré a permis, entre autres, de déterminer les résultats escomptés du programme au terme des trois années d'exécution de sa première phase d'extension. Il intègre aussi bien dans les indicateurs que dans les extrants, des aspects dont la réalisation est largement tributaire de la cohésion des communautés bénéficiaires et surtout de l'esprit de collaboration du conseil rural; ce dernier étant la principale force d'impulsion du développement local.

Ainsi, la comparaison entre les résultats attendus et ceux qui sont effectivement atteints, a donné lieu à une série de recommandations à mettre en œuvre dans la phase 2001 - 2003 et pose le problème de la quantification de certains indicateurs.

L'analyse des résultats atteints révèle, toutefois, un niveau de satisfaction assez intéressant à bien des égards. Ces résultats se résument ainsi qu'il suit :

- les conseils ruraux sont formés en matière de décentralisation et de gestion des affaires communautaires ;
- les Organisations d'Auto - promotion Paysannes sont plus dynamiques et mieux gérées ;
- les CVD et CIVD sont bien structurés et fonctionnels ;
- les Fonds de Développement Local (FDL) fonctionnent ;
- les ressources financières sont mieux mobilisées et orientées vers l'investissement ;
- les équipes des CERP sont devenues plus mobiles et leurs interventions mieux cadrées avec les objectifs de développement local ;
- les locaux des CERP concernés sont plus fonctionnels et mieux fréquentés.

Cependant, des obstacles se sont dressés contre l'atteinte de ces résultats. C'est pourquoi, pour un meilleur cadrage du programme avec les réalités dans lesquelles évoluent les communautés rurales, il s'avère nécessaire de recentrer les stratégies d'intervention et dans une certaine mesure, les résultats recherchés au terme des séquences triennales d'extension progressive des acquis du programme.

6.3- Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP).

6.3.1- Etat d'avancement des activités (revue des objectifs et résultats) :

Le démarrage effectif des activités a connu un grand retard dû à l'approbation tardive du Plan d'Exécution Technique et Financier (PTEF) et aux lenteurs dans l'identification des activités compte tenu de l'approche participative.

Secteur rural

Objectif n°1: Contribution à la valorisation des terroirs villageois des communautés rurales de Lambaye et de Baba garage.

Résultat n°1: Comités villageois et inter - villageois organisés et formés

Le travail de réorganisation des terroirs villageois de Lambaye et de Baba Garage n'a pas été bien mené par le Cabinet Conseil CISSE. C'est pourquoi, le Sous Programme 3 a fait appel à la Direction de l'Expansion Rurale qui développe la même approche de gestion des terroirs villageois pour apporter les correctifs nécessaires à la fonctionnalité des CVD et CIVD mis en place.

C'est ainsi qu'une série de sessions d'IEC en faveur des conseils ruraux, des CVD et des CIVD de Lambaye et de Baba Garage ont permis de corriger quelques dysfonctionnements de ces structures pour assurer la viabilité du schéma de pérennisation des activités du FAIL.

Le constat général est que l'importance des structures relais du conseil rural est maintenant bien comprise par les différents partenaires (conseil rural, CVD, CIVD, CERP, SP3).

Pour leur permettre de jouer efficacement leur rôle et de les utiliser à bon escient, il est urgent de mettre en œuvre, des plans d'actions prioritaires pour les différents CVD et CIVD des deux communautés rurales.

PLAN D'ACTIONS ARRETE LORS DES I.E.C DES TERROIRS DE LAMBAYE ET DE BABA GARAGE

ETAT DES LIEUX	SOLUTIONS ENVISAGEES	ACTIONS	MAITRE D'ŒUVRE	ASSOCIES	MOYENS	ECHEANCIER
I- Fonctionnement des structures relais - Absence de statuts et règlement intérieur - Absence de commissions techniques dans les CVD et CIVD - Absence de Procès Verbaux des Assemblées Générales constitutives des CVD et CIVD - Absence de moyens de fonctionnement des CVD et CIVD	I- Réorganisation des structures relais - Elaboration des statuts et règlement intérieur des CVD et CIVD - Mise en place des commissions techniques des CVD et CIVD - IEC du Conseil Rural en gestion des structures relais	- Mise en place commission mixte de 9 mbres (3/CR/CIVD/CERP) - Dépôt des projets (40 copies/projet) - Examen, adoption et délibération sur les statuts et règlement - Restitution des délibérations du Conseil Rural - Election des Présidents des commissions techniques - Programmation des séances d'IEC - IEC du Conseil Rural	- CR + CIVD - CR + CIVD - CR + CIVD - CR + CIVD - CR + CIVD - CR + CIVD - SP3	- Encadrement - Encadrement - Encadrement - SP3 + CERP - SP3 + CERP - SP3 + CERP - DER	- CR+CIVD - CR+CIVD - CR+CIVD - SP3 (véhicule) - SP3 / SP5	28/08 au 07/09 07 / 09 / 2000 14 / 09 / 2000 15 au 30 / 09 15 / 09 / 2000
II- Capacitation (IEC/Formation) - Insuffisance de la communication - Mauvaise transmission de l'information - Non maîtrise du circuit de financement des projets	Formation des délégués des structures relais	IEC des structures relais	SP3	DER	SP3 / SP5	02 au 08 / 10

Résultat n°2: Programmes villageois et inter villageois de développement élaborés et lancés

Les programmes villageois et inter villageois de développement réceptionnés n'ont pas fait l'objet d'une appropriation par les populations et d'une mise en œuvre systématique par le SP3.

Le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL), institué en 1999 et confié au Réseau Afrique 2000 pour la mise en oeuvre des programmes villageois et inter - villageois est doté d'un montant de 240.000.000 f CFA auquel se sont ajoutés 16.893.075 F.CFA, reliquat des fonds de 1999.

Le point en est le suivant :

- la promotion de projets générateurs de revenus gérés sous forme de crédit revolving, a bénéficié de 170.000.000 F.CFA qui ont permis le financement de 35 projets, le reliquat de 1999 n'ayant permis que le financement de 7 projets, soit un total de 42 projets en 2000.
- les activités liées à la gestion des ressources naturelles ont bénéficié d'une subvention de 70.000.000 F.CFA qui ont permis d'initier des activités de reboisement et de production de semences améliorées aux bénéfice des populations de Lambaye et de Baba Garage.

Objectif n°2: Développement des capacités des communautés rurales du département de Bambey

Résultat n°1: Agents des CERP recyclés

L'ensemble des agents des CERP du département de Bambey ainsi que les chefs de Services Départementaux des Eaux et Forêts et de l'Expansion Rurale et les chefs de Services Régionaux de la Planification, de l'Expansion Rurale, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ont bénéficié, durant l'exercice 2000, d'une formation sur les **systèmes financiers décentralisés**. Cette formation, demandée par les équipes de CERP, a permis leur mise à niveau en matière de financement décentralisé du développement local. En effet, avec la multiplication des mutuelles d'épargne et de crédit et les caisses villageoises de micro - crédit, les CERP se devaient d'être au diapason des nouvelles dispositions, pour un meilleur appui - conseil des populations.

Résultat n° 2 : les conseillers ruraux du département formés

Les conseillers ruraux du département de Bambey n'ont bénéficié, pour l'année 2000, que d'une seule formation sur les « Nouvelles attributions en matière de compétences transférées en santé et en éducation », soit une cible totale de 140 conseillers touchés après démultiplication.

Résultat n°3: Plans locaux de développement élaborés et lancés pour les communautés rurales du Département de Bambey

Les Plans Locaux de Développement des 11 communautés rurales du département de Bambey ont fait l'objet d'une actualisation qui a couvert la période 1999 à 2000 par le cabinet Pape Jean FALL. Il reste cependant à appuyer les collectivités locales concernées à la mise en œuvre de leurs PLD sous la forme de Programmes d'Investissements Locaux (PIL).

Ferme Pilote de Mérina Diop

Les travaux de réalisation de la Ferme Pilote de Mérina Diop sont en cours depuis Avril 2000. Le bâtiment central est en phase de finition car il ne reste que la pose de la toiture, l'enduit, les portes et fenêtres ainsi que la peinture. Les annexes constituées de la bergerie, de l'étable et du poulailler sont en voie de réalisation.

L'implantation du forage a connu également un retard dû à l'indisponibilité, pendant quatre mois, du matériel de fonçage de CARITAS mais aussi d'une tentative infructueuse de capter une nappe d'eau suffisante et de bonne qualité. Les négociations sont en cours avec CARITAS pour le choix d'un nouveau site de forage.

Compte tenu du retard considérable dans la mise en œuvre de la Ferme Pilote de Mérina, le Réseau Afrique 2000 qui en assure la maîtrise d'ouvrage, a décidé d'ester en justice contre l'ONG ENDA SYSPRO qui devait réaliser à son compte les travaux. Devant cette difficulté, le Réseau Afrique 2000 a pris les dispositions utiles afin que le chantier ne souffre pas de blocage du fait de cette procédure. C'est ainsi que la réception de la Ferme pilote est prévue pour la fin du mois d'Août 2001.

Secteur urbain

Différentes formes d'appui déroulées sur territoire de la commune de Bambey sont seules concernées.

Objectif n° 3 : Renforcement des capacités de gestion de la ville de Bambey.

Cet objectif comprend 3 résultats.

Résultat n°1 : Plan de développement communal élaboré

Le Plan d'Urbanisme et de Référence (PUR) de la commune de Bambey a été élaboré et le rapport final déposé par le cabinet Consultants Associés. Dans le courant de l'année 2001, sera organisé avec le conseil municipal de Bambey, un séminaire de lancement du PUR avec le concours des partenaires et bailleurs de fonds.

Résultat n° 2 : Elus et agents municipaux formés

Une session de formation des 36 élus municipaux a été tenue pour l'année 2000 et elle portait sur les « Compétences de la commune en matière de santé, d'éducation et d'urbanisme ».

Résultat n° 3: Partenariat établi entre la commune, les organisations communautaires de base et les ONGs.

Après avoir contribué à la mise en place de la Coordination des Associations des Jeunes de Bambey (CAJEB), le SP3 a défini un programme de formation à l'intention des jeunes.

Pour soutenir ces actions de formation, un Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Environnement Urbain (FAILEU) a été mis en place pour le financement de micro - réalisations génératrices de revenus pour un montant de soixante millions (60.000.000) de francs CFA. Un agent de crédit a été recruté et formé pour ce faire. Dans le courant de l'année 2001, l'agent de crédit sera plus opérationnel avec la convocation du premier comité de sélection des projets en vue de financer de micro - réalisations facilement maîtrisables pour les promoteurs urbains.

6.3.2- Difficultés rencontrées

Sur le plan technique

Les difficultés relevées dans l'exécution du programme en milieu rural sont dues au décalage de la période d'exécution des activités par rapport à la mise en place des fonds. De ce fait les actions programmées n'ont pu être réalisées conformément au calendrier prévisionnel.

Recommandations

Après la mise en place des structures relais du conseil rural (CVD et CIVD), la priorité devrait être axée sur le financement de moyens d'existence durables au bénéfice des populations. Cela devra s'accompagner nécessairement par des actions hardies de formation et d'I.E.C.

En effet, lorsque l'on jette un regard rétrospectif sur les actions de formation menées dans le cadre du SP3, l'on est saisi par leur faiblesse en termes de volume (une seule formation par an pour les différentes cibles). Dans un contexte de lutte contre la pauvreté, la génération de moyens d'existence durables doit aller de pair avec le renforcement de la capacité des populations ainsi que la préservation de l'environnement. Sur ce plan, le programme gagnerait à mettre l'accent sur les reboisements à partir d'essences fruitières qui sont plus motivantes pour les populations.

Visibilité du projet

Le Sous Programme 3, à l'instar du PELCP, a développé une véritable politique de communication lui permettant de rendre visibles ses réalisations.

C'est pourquoi, la DER a recommandé que des plaquettes portant la marque du SP3/PELCP soient affichées sur les réalisations du projet et que des visites et points de presse soient de temps à autre organisés avec les médias.

6.3.3- Constatations des visites de terrain

Au niveau de la communauté rurale de Lambaye, l'effort a été davantage porté sur la fonctionnalité du CIVD et aux activités génératrices de revenus tandis que pour Baba Garage l'accent a été mis sur l'opération de multiplication des semences.

Mais, de façon générale, il s'est posé le problème du suivi des activités du SP3 sur le terrain. En effet, cette activité qui incombe au RA2000 a fait l'objet de sous traitance avec les CERP, pour le suivi technique des projets financés, et l'ONG Mutualité & Développement, pour le suivi financier. Un troisième intervenant dans le suivi a vu le jour sans, à notre connaissance, avoir bénéficié d'un protocole avec RA2000.

Sur le terrain, se pose alors la clarification des tâches : qui fait quoi et à quel niveau ?

Pour ce qui concerne les équipes de CERP impliquées dans le suivi, le protocole qui les liait au RA2000 pour une durée de quatre (4) mois est terminé depuis bien longtemps, ce qui n'empêche pas ces équipes, de continuer ledit suivi qui est inscrit dans leurs activités régaliennes. Et c'est sur la base du suivi assuré par les CERP que les autres intervenants dans ce domaine font leur travail.

Les tableaux qui suivent donnent la situation des visites de terrain ainsi que les recommandations pour améliorer l'existant.

Sites visités	Constatations	Recommandations
CR de Lambaye		
CIVD de Lambaye	- CIVD fonctionnels car se réunissant régulièrement. Deux tonnes (2T) de niébé récoltées et vendues sans en informer ni le CERP, ni le SP3 encore moins GREEN et RA2000.	- Convoquer une réunion pour recentrer cette activité de multiplication de semences.
Mékhé Lambaye (GIE)	- Quatre (4) bovins vendus sur 25 et remboursement des 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches de 623.670 F (2.439.660 F restant dû).	- Ecouler rapidement le reste de la production pour éviter les surcoûts. Cotiser au compte du CIVD pour son fonctionnement.
Mérina Diop (GIE)	- Pas de vente après trois rotations. Cependant les remboursements (504.000 F) se font sur la base d'autres fonds (restant dû : 3.021.000 F après la 2 ^{ème} échéance) = stratégie de recapitalisation du cheptel par les membres du GIE.	- Discuter avec le GIE pour savoir s'il éprouve ou non des difficultés pour écouler ses produits. Cotiser au compte du CIVD pour son fonctionnement.
Lambaye (GIE argopasteurs)	- Sept (7) bovins vendus sur trente (30). Le restant a trouvé acquéreurs pour la fête de Tamxarit. Remboursement des 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches effectif de 713.000 F (restant dû : 2.852.000 F). La part revenant au CIVD a été dégagée, soit 6.720 F.	- Faire tout pour écouler les produits à la date indiquée sinon risque de majoration des pertes déjà importantes du fait de la durée de l'activité.
Mbousso Ndir (GPF)	- Très bonne opération d'embouche ovine pour la Tabaski car tous les sujets ont été vendus à des prix très intéressants. Remboursement en cours.	- Déterminer les bénéfices et dégager les fonds nécessaires pour la continuation de l'activité. Cotiser au compte du CIVD pour son fonctionnement.
Mbotal (GPF)	- Bonne opération d'embouche ovine. Reste sept (7) ovins à vendre sur soixante onze (71). Remboursement intégrale de la 1 ^{ère} tranche de 1.354.100 F effective (restant dû : 1.354.100 F).	- Ecouler rapidement le reste de la production pour éviter les surcoûts et préparation du prochain cycle d'activités. Cotiser au compte du CIVD pour son fonctionnement.

Sites visités	Constatations	Recommandations
CR de Baba Garage CIVD de Baba Garage	- CIVD fonctionnels car se réunissant régulièrement et prenant part aux réunions du conseil rural sur invitation.	- Améliorer la tenue des comptes rendus de réunion.

CVD	Stocks initiaux (en Kg)		Stocks vendus (en Kg)		Valeur (en fCFA)		Retour de stock	Stocks finaux (en Kg)	
	Niébé	Mil	Niébé	Mil	Niébé	Mil		Niébé	Mil
Gnick	643	46	239	21	47800	6200	429,5	429,5	27
Kër Makhoudia	643	46	140	54	28000	4800	503	503	---
Baba Garage	643	46	227,25	56	45450	6000	56	380	32
Tawa Fall	643	46	---	---	27500	---	---	568	--
Totaux	2.572	184	606,25	131	148.750	17.000	988,5	1.880,5	59

Au total, l'on peut retenir que les activités du Sous Programme 3 se mènent assez correctement nonobstant quelques difficultés liées à la programmation et au suivi de terrain.

En effet, une plus grande rigueur dans la programmation et le respect de celle - ci ainsi qu'un effort soutenu de suivi des micro - réalisations doivent être entrepris pour garantir le succès du projet.

La réalisation de la Ferme Pilote de Mérina, qui connaît actuellement une phase de léthargie, pourrait servir au relèvement du niveau de formation et de qualification des populations rurales des zones du projet tout en contribuant à sa pérennisation. C'est pourquoi l'implication des CVD, CIVD et du Conseil Rural à toutes les activités est perçue par le SP3 comme un gage de responsabilisation des populations bénéficiaires et de transparence dans l'exécution du projet.

En ce qui concerne les activités en milieu urbain, il faut signaler aussi leur léthargie qui est due pour une large part à la situation d'ensemble que vit le PELCP dans le cadre de son réaménagement institutionnel, mais aussi au manque d'engagement de l'ONG AHDIS à qui est confié, par le Programme LIFE, l'encadrement des populations urbaines dans le domaine de la gestion de l'environnement urbain.

La régionalisation prochaine des antennes du PELCP, en plus d'assurer une plus grande autonomie, devra permettre une proximité accrue avec les bénéficiaires. Pour ce faire, compte tenu de la fin imminente du projet (fin 2001), un accent tout particulier devra être mis sur la pérennisation des activités et la mise en œuvre des mécanismes de transfert progressif de la gestion aux populations bénéficiaires à travers les cadres de participation qu'elles se sont dotées.

6.4. Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN)

Au cours de l'année 2000, le Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles a continué à appuyer dans les domaines du financement des petites activités et de la formation les acteurs à la base (membres des comités de gestion, conseillers ruraux, promoteurs et équipes de CERP).

Cette démarche qui s'inscrit dans la philosophie du projet à toujours occupé une place de choix dans son dispositif.

Le financement des activités s'est opéré aussi bien pour la première, la deuxième que la troisième génération sur deux axes.

La Gestion des Ressources Naturelles (GRN) a été l'axe autour duquel le projet a été bâti et c'est le même axe qui a bénéficié du plus grand financement dégagé pour les activités, notamment de plantations diverses, de compostières, de mise en place de pare-feux, de parcours de bétail etc. ... Le financement dans ce cadre a été fait suivant ce schéma : 85% supportés par le projet et de 15% par le promoteur.

Les activités génératrices de revenus constituent un volet d'accompagnement des réalisations dans les communautés rurales, suivant le schéma de partage des coûts : 50% pour le projet, 50% pour le producteur.

Les PAGF des communautés rurales de la troisième génération, Diakhao et Ndiop pour l'Arrondissement de Diakhao, Missirah et Nétteboulou pour l'arrondissement de Missirah, ont enregistré une première année de financement des projets. Par contre le PAGT de la Communauté Rurale de Médina Yoro Foula est resté en l'état car aucun financement d'activités n'a eu lieu. La raison en est que l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT) de la dite communauté rurale a enregistré beaucoup de retard ce qui fait qu'au moment de la programmation des activités à financer, il n'a pas été pris en compte.

On notera dans le même ordre d'idées que les PAGT des communautés rurales de Sansamba et Bémet (arrondissement de Djibabouya) de la deuxième génération n'ont pas été financés. Les raisons invoquées tiennent au fait de l'instabilité du milieu à cause de la persistance de la rébellion casamançaise, ce qui avait amené l'USAID à se retirer de Sédhiou. Ce retrait n'a pas, toutefois, empêché les promoteurs de financer quelques activités GRN issues des PAGT.

Dans la même deuxième génération, la DER a déploré l'exclusion de la Communauté rurale de Ballou du dispositif d'encadrement. Le compte bancaire a été clôturé, le matériel et la logistique (Moto) retirés. Ce retrait du PGCRN de la communauté rurale de Ballou a été le dernier recours envisagé après plusieurs réunions tenues avec les élus locaux, le comité de gestion et les promoteurs. Le problème fondamental de l'arrêt des opérations est dû simplement au fait que le projet n'a jamais mobilisé les populations autour des objectifs qu'il s'est fixés. Les membres du comité de gestion n'ont jamais su mener le travail de

sensibilisation nécessaire et l'Animateur Communautaire, d'un faible niveau intellectuel, n'a jamais pu véhiculer les directives du projet vers les populations.

Les PAGT des Communautés Rurales de Bémet Bidjini et de Sansamba n'ont pas connu le même sort que ceux des autres communautés rurales de sa génération. Les raisons en sont que l'USAID, après le coup des rebelles à Marsassoum, a demandé l'arrêt de l'intervention du PGCRN dans l'arrondissement de Djibabouya. La conséquence a été que les activités contenues dans les PAGT n'ont pas été financées après le retrait du bailleur. C'est ainsi que les Conseils Ruraux des deux communautés rurales en rapport avec l'équipe du CERP de Djibabouya et l'UGP ont décidé d'organiser un forum qui a réuni pendant deux jours à Sédhiou, les bailleurs de fonds des régions de Kolda et Ziguinchor, les acteurs au développement du département de Sédhiou et les responsables de services départementaux.

Ce forum a permis aux deux collectivités locales d'exposer les activités contenues dans les PAGT et qui n'ont pas été financées par le PGCRN. C'était une occasion d'amener les bailleurs de fonds présents à prendre une part active dans le financement des activités. A l'issue des travaux du forum qui a connu un franc succès, les recommandations suivantes ont été formulées :

- formation des principaux acteurs du projet (CERP, comité de gestion et conseil rural) ;
- financement des sous projets issus des Plans d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT) des deux communautés rurales.

6.5- Fonds de Développement Local (FDL)

6.5.1- Pertinence de la conception du projet

Les objectifs du projet cadrent parfaitement avec les grandes orientations du Gouvernement sénégalais à savoir :

- le renforcement du processus de décentralisation ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- la préservation de l'environnement.

Il s'y ajoute que dans la lettre de politique sectorielle de décentralisation, le renforcement des capacités des collectivités locales et le développement des initiatives traduisent les orientations stratégiques nationales.

De façon à bien refléter la contribution du projet à la réalisation des orientations du Gouvernement, il a été estimé nécessaire la reformulation de l'objectif de développement, de l'objectif immédiat n° 3 ainsi que de l'ensemble des résultats.

6.5.2- Cadre institutionnel et partenariat

Cadre institutionnel

Le document du projet a été conçu et approuvé avant la mise en oeuvre de certaines dispositions du Code des Collectivités Locales notamment la création de l'Agence Régionale de Développement qui est la seule agence de développement local détenant le monopole en matière de formulation et coordination des programmes et projets pour l'ensemble des collectivités locales de la région.

A cette étape de l'exécution du projet, la Cellule d'Appui au Développement Local (CADL) qui devait au terme de la première année évoluer vers une Agence de Développement Local (ADL) n'a pas été mise en place du fait des difficultés liées au fait que la zone d'implantation du projet ne correspond pas au découpage administratif.

En lieu et place des organes sus mentionnés (CADL et ADL), il est envisagé la mise en place d'une cellule d'Appui et de Conseil aux Collectivités Locales (CACL).

Il a été estimé, en référence aux dispositions retenues dans le cadre de la décentralisation, qu'il est plus opportun de mettre en place des Comités Locaux d'Appui et de Suivi du FDL au niveau du département de Kédougou et de l'arrondissement de Missirah (département de Tambacounda).

Partenariat

Le projet a développé une synergie certaine avec la Direction de l'Expansion Rurale (DER), le Réseau Afrique 2000/Programme Petites Subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN), la SODEFITEX/ Centre de Recherche Zootechnique/Vétérinaires Sans Frontières et le Centre de Suivi Ecologique (CSE).

Compte tenu des difficultés d'accès constatées aux sites par la mission (Dindifélo, Fongolimbi), il est urgent d'activer le partenariat : (i) PNUD/FENU/Gouvernement en vue du démarrage du projet envisagé sur la base des reliquats de l'ancien projet Pistes (ii) FDL/Kédougou, le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et (iii) ADM/PAC.

Le projet a déjà signé treize (13) conventions d'assistance avec toutes les communautés rurales de sa zone d'intervention. Seule la convention avec la Commune de Kédougou n'a pas été signée. Dans ce contexte, le projet devrait suspendre toute assistance en attendant la réaction positive des autorités municipales.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'approche faire - faire, le projet a signé des contrats de services avec différents prestataires locaux privés. Cette approche est à consolider dans le sens de déléguer le suivi - évaluation et la maîtrise d'œuvre des infrastructures et d'amener les collectivités locales à contractualiser leurs relations de partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat et les intervenants du secteur privé.

La stratégie de mise en oeuvre de la micro finance initialement prévue dans le document de projet du FDL, a fait l'objet d'un contrat de rétrocession entre le FENU (Guichet micro finance) et l'ACEP.

Il a été constaté une faible interaction entre l'ACEP et le FDL.

En vue de permettre aux organisations de base de saisir les opportunités d'emplois et de revenus attendus à cet effet, le FDL devrait développer directement ou par le biais de tout autre opérateur, un dispositif clair de renforcement des capacités d'encadrement, d'animation et constitution d'un portefeuille de projet bancables en leur faveur.

6.5.3- Etat d'avancement des activités (revue des objectifs et résultats)

Revue des objectif et résultats

Le démarrage effectif des activités du FDL a eu lieu à la date prévue (janvier 1998) avec les différentes mises à niveau à Dakar et les prises de contacts sur place à Kédougou.

Le document du projet signé étant peu opérationnel du fait de l'inexistence d'un objectif de développement clair et d'un cadre logique cohérent, l'équipe du FDL en rapport avec le bureau du PNUD à Dakar à procéder à son recentrage.

Exécution financière

La situation instantanée de l'exécution financière est établie de façon complète et précise. Le taux d'exécution financière s'élève à environ 32% (cf. annexe 4). Cependant, la nomenclature budgétaire du projet ne permet pas une bonne lisibilité. A cet effet, le FDL a fait au siège à New York une proposition d'affectation des crédits par ligne budgétaire.

Cette proposition n'est pas encore suivie d'effet.

En ce qui concerne le suivi du budget, il a été constaté des décalages qui n'ont pas facilité la réconciliation des comptes entre Dakar et Kédougou. Il est donc souhaitable que des rencontres soient organisées (par trimestre) pour redresser et harmoniser les écritures comptables.

Gestion administrative

Situation du personnel

L'ensemble du personnel du FDL est au nombre de 15. Les prévisions dans ce domaine ont été respectées et le personnel est effectivement mis en place et répond à l'organigramme de départ. Ce personnel dispose de contrats en bonne et due forme.

Compte tenu de la nécessité de dissocier les fonctions de comptable et d'assistant administratif, il est recommandé que les deux agents du projet promus à ces tâches soient maintenus. Cependant, la dénomination de l'un d'entre eux en qualité d'assistant administratif s'avère nécessaire.

Conditions de travail

- les locaux affectés au FDL sont très exigus par rapport au personnel existant ;
- le parc informatique est insuffisant ; il faut prévoir l'acquisition de trois micro ordinateurs ;

- les deux véhicules prévus dans le cadre du programme ont été mis en place et sont fonctionnels. Compte tenu de la masse de travail et des problèmes d'éloignement dans la zone du projet, un véhicule supplémentaire a été mis à la disposition du FDL, mais celui-ci n'est pas fonctionnel. Par conséquent, il importe d'acquérir un troisième véhicule neuf pour le projet.

Situation des équipements

- Le FDL dispose d'équipements permettant une exécution correcte de ses activités.

Après le rattachement d'un cinquième arrondissement au programme, il serait logique d'équiper le CERP de Missirah d'une moto à l'instar de ce qui s'est fait ailleurs.

- L'inventaire des équipements est tenu à jour au niveau de la comptabilité. Il serait judicieux d'établir et d'afficher les fiches d'inventaire de matériels par bureau.

Coordination

La coordination externe est assurée de la manière suivante :

- participation aux réunions du CDD et du CRD sur invitation ;
- le CDD élargi sur initiative du FDL pour informer les partenaires sur l'avancement des travaux du Programme FDL-Kédougou ;
- réunions trimestrielles avec la Cellule Communale d'Appui au Développement (CCAD) pour examiner l'état d'avancement des travaux, les appels d'offres, etc. Cette cellule est une instance de prise de décision ;
- réunion trimestrielle avec les Cellules Locales d'Appui au Développement (CLAD) pour examiner l'état d'avancement des travaux. Ces cellules jouent un rôle de coordination.

Pour permettre à ces cellules d'avoir un réel pouvoir de décision, comme la CCAD, chaque communauté rurale peut donner mandat, par délibération, à un ou plusieurs conseillers selon le cas, pour la représenter à la cellule et participer à la prise de décision.

Visibilité du projet

Le FDL n'a pas encore développé une véritable politique de communication lui permettant de rendre visible ses réalisations.

C'est pourquoi, il s'avère utile que des plaques portant la marque du FDL soient affichées sur les réalisations du projet et que des visites et points de presse soient de temps à autre organisés avec les médias.

Constatations des visites de terrain

SITES VISITES	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS
COMMUNE DE KEDOUGOU	* Grâce à l'appui du FDL d'importantes infrastructures ont été réalisées au profit de la commune (voirie, escaliers d'accès au débarcadère, réfection et équipement dispensaire municipal, réhabilitation : centre d'enseignement féminin, CDEPS, place publique et stade municipal ...) * Acquisition de trois (3) chalands * En dépit des efforts déployés par le FDL, la convention avec la commune n'est pas encore signée.	* Veiller à l'achèvement de certains travaux avant l'installation de l'hivernage * le FDL et la commune de Kédougou doivent tout mettre en œuvre pour la signature immédiate de la convention. En attendant cette signature, toute assistance à la commune doit être suspendue.
Communauté Rurale de MISSIRAH (Périmètre maraîcher et mini barrage)	* l'équipement du périmètre maraîcher est réalisé * les travaux du mini barrage de Saroudia viennent de démarrer	* Le FDL devrait veiller à : - développer un programme d'animation et de formation en vue de rentabiliser les investissements réalisés. - faire respecter l'article 21 de la convention d'assistance avec le conseil rural (fonctionnement, entretien et maintenance). - faire respecter les délais de réalisation du mini barrage de Saroudia.

COMMUNAUTE RURALE DE NETTEBOULOU (Foyer des femmes, Maternité rurale et Maison communautaire, puits)	* Le FDL a financé la construction d'un foyer des femmes et d'une maternité rurale : ainsi que la réhabilitation de la maison communautaire	* Veiller à l'entretien et à la maintenance * le PCR doit prendre des dispositions pratiques pour éviter une perte de ressources ou un double emploi dans le cadre des relations entre les communautés rurales et ses autres partenaires notamment l'AGETIP
COMMUNAUTE RURALE DE BANDAFASSI (dépôt vétérinaire, salle de classe, maternité, case de santé)	* Equipement de la maternité non encore mise en place	RAS
COMMUNAUTE RURALE DE TOMBORONKOTO (maison communautaire, maternité rurale)	* Fonctionnalité du siège du conseil rural * Maternité inaugurée mais il reste à réaliser l'évacuation des eaux usées à la fosse perdue	* Le FDL doit exiger à l'entrepreneur de finaliser les petits travaux restants sur la maternité
COMMUNAUTE RURALE DE FONGOLIMBI (chantiers case de santé et puits : dépôt vétérinaire)	* Absence de résumé exécutif du PLD en langues locales * Difficultés d'accès à Fongolimbi * Insuffisance de l'animation permettant le développement d'activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes notamment	* Elaboration, traduction en langues locales et vulgarisation su PLD * Activer la mobilisation par le gouvernement des reliquats de la seconde phase du projet Pistes. * Le FDL devra appuyer les initiatives qui viennent d'être enclenchées par la nouvelle équipe du CERP

Examen des conclusions / recommandations de la revue technique du 25 au 31 mai 2000

ELEMENTS DE LA REVUE TECHNIQUE		Observations/Commentaires du projet	Observations / Commentaires de la mission de suivi du 25 au 31 Mai	Décision de la tripartite
<u>Conclusion</u>	Recommandations			
1. Consolidation et approfondissement des acquis des communautés rurales	1.1. Renforcer le processus de programmation annuelle par l'implication des villages et une analyse des programmes annuels	Il sera difficile de faire une programmation avec tous les villages car ce travail revient de doit aux conseillers ruraux élargis et une restitution est faite au niveau des villages, des fiches d'évaluation par projet existent	RAS	
	1.2. Prendre en compte les problèmes d'éco - développement dans les communautés rurales de Dialacoto et de Missirah	Ces problèmes sont pris en compte dans les PLD et seront approfondis par communauté rurale dans le cadre des études qui seront menées	RAS	

2. Recentrage et mise à niveau des outils d'appui au développement communal dans la ville de Kédougou	1.3. Renforcer la formation des élus et notables locaux	Un programme de formation sur toute la durée du projet est partenaires compétents	RAS	
	1.4. Mettre un tableau de bord pour le suivi	Le système de suivi évaluation élaboré à mis en place ces outils	RAS	
	2.1. Mettre en place des outils de gestion communale RFV et PIC	Le RFU a déjà été élaboré. Les audits seront faits par l'ADM	RAS	
	2.2. Redynamiser des structures de concertation dans la commune	La CCAD est fonctionnelle mais sera renforcée	RAS	
3. Programmation financière plus rigoureuse	3.1. Faire une révision budgétaire pour une ré - allocation de fonds sur certaines lignes	La proposition de révision a été faite et le projet attend toujours la réaction du siège	RAS	
	3.2. Faire un audit financier	RAS		

4. Renforcement de la stratégie d'appui conseil basée sur le développement d'un réseau de prestataires de services	4.1. Adapter les profils de l'équipe	Les profils sont adaptés aux postes définis dans le projet. Le projet travaillera avec des partenaires relais	Equipe adéquate	
	4.2. Renforcer le cadre institutionnel par la mise en place d'une agence de développement	La création d'une agence de développement ne peut être envisagée à court terme mais des cadres de concertation seront créés et renforcés et permettant à moyen terme d'aller vers cette agence		
	4.3. Renforcer le partenariat avec les autres structures	Des contrats et des protocoles sont signés avec certaines structures et seront approfondies	Mobiliser la contrepartie du gouvernement pour le démarrage de la nouvelle phase des pistes.	

5. Mise en place d'un système de suivi évaluation évolutif	5.1. Adopter 4 niveaux de suivi : Suivi des activités d'exécution Suivi des conventions Suivi dans intervenants Suivi financier	Un plan de suivi évaluation a été mis en place selon les domaines précités	RAS	
6. Instauration d'une meilleure coordination entre les différents niveaux de responsabilité	6.1. Repréciser les niveaux de responsabilité entre les chargés de programmes (NY et Dakar) et l'équipe du FDL	L'équipe du projet entretient de bonnes relations avec ces deux niveaux mais les réactions tardent souvent par rapport aux documents envoyés	RAS	
	6.2. Créer et mettre en place un système interactif d'information entre les différents niveaux	RAS	RAS	
	6.3. Améliorer la programmation des missions de suivi organisées par le siège	Un nouveau cadre logique a été élaboré avec la mission de suivi évaluation et amélioré par la partie gouvernementale		
7. Mise en place d'un nouveau cadre logique	7.1. Mettre à niveau les objectifs de développement et des objectifs immédiats			

6.6. Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA).

Le projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) est financé suivant l'accord de prêt N° F/SER/PMI-AGR/97/19 signé le 22 Mai 1997 entre le Gouvernement du Sénégal et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement économique et des performances du secteur agricole à travers la mise en place d'un fonds de crédit au bénéfice des promoteurs exerçant dans l'agriculture, à des conditions accessibles et compatibles avec le secteur, avec des actions d'accompagnement tendant à accroître l'efficacité des fonds injectés.

6.6.1 - Objectifs

Le PMIA poursuit entre autres objectifs :

- l'accroissement des productions céréalières, horticoles et d'élevage ;
- l'amélioration de la balance commerciale par la réduction du volume des importations de céréales et des produits horticoles ;
- l'amélioration des revenus en milieu rural.

Pour sa première phase planifiée sur une durée de 4 ans, le PMIA permettra :

- de mettre en œuvre des actions d'intensification sur une superficie totale de 34 000 ha environ, essentiellement orientées vers la production céréalière (riz, sorgho, mil, maïs), d'arachide et de niébé ;
- de relancer l'horticulture par la réhabilitation de trois grands périmètres horticoles (Kirène, Thiedème et Ndiégnène) dans la région de Thiès, l'extension de périmètres existants et l'amélioration de leurs conditions de gestion ;
- de promouvoir l'intégration agriculture - élevage, à travers l'embouche, l'aviculture, l'apiculture et l'utilisation de sous produits agricoles.

A terme, le projet devra considérablement contribuer à l'accroissement de la production grâce à un important fonds de crédit destiné aux promoteurs agricoles soutenus par des actions d'accompagnement.

6.6.2- Mécanismes de crédit

Eligibilité des Institutions Financières

Les Institutions Financières qui satisfont aux normes de gestion en vigueur, avec l'accord de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCAO) peuvent être agréées par le PMIA, après signature d'une convention cadre.

A ce jour, quatre (04) banques (SGBS, BICIS, CNCAS, Crédit Lyonnais du Sénégal), ainsi que trente Mutuelles d'Epargne et de Crédit ont été agréées par le PMIA.

Modalités et conditions d'octroi des crédits

Les dossiers de demande de crédit élaborés par les promoteurs sont adressés aux institutions financières agréées.

Les conditions d'octroi de crédit par les institutions financières aux promoteurs doivent être adaptées à la spécificité du secteur agricole, en conséquence :

- le montant du prêt ne doit pas excéder 90% du financement global pour les banques, 95% pour les mutuelles, ce qui nécessite un rapport personnel minimum des promoteurs, respectivement de 10% et 5% ;
- le taux de sortie maximum du crédit est fixé à 6,8% pour les financements à moyen et long terme et à 7,8% pour les prêts à court terme.

Eligibilité des projets

Le crédit s'adresse aux agriculteurs réunis au sein de Groupements d'Intérêt Economique (GIE), d'Associations Villageoises de Développement, de Petites et Moyennes Entreprises (PME) agricoles et aux promoteurs individuels ; il couvre l'ensemble du territoire national.

Le montant du prêt par exploitant est plafonné à 50 millions de F CFA pour les mutuelles.

Les requêtes de financement éligibles devront concerner les activités suivantes : intensification des cultures, horticulture, emboutche, production laitière, aviculture, équipement agricoles, commercialisation et transformation des produits agricoles.

6.6.3 - Rôle de la DER dans la mise en œuvre des activités

Au cours de l'année 2000, la Direction de l'Expansion Rurale, à travers ses structures déconcentrées, a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des activités du PMIA.

En effet, il convient de rappeler que depuis son implication en 1999, date de démarrage des activités sur le terrain, la DER a mis en place un dispositif de démarrage des activités sur le terrain, la DER a mis en place un dispositif pertinent de suivi et d'appui conseil aux bénéficiaires de financements.

C'est ainsi que dans le cadre de l'exécution des différentes tâches, les Centres d'Expansion Rurales Polyvalents constituent un élément essentiel dans le dispositif de terrain pour l'appui conseil aux populations.

A cet égard, le souci permanent de la DER est de renforcer les capacités d'intervention des CERP pour rendre leur action plus efficace. Pour ce faire, il a été organisé plusieurs missions de terrain pour appuyer les CERP dans la mise en place d'un système de suivi pertinent en essayant d'harmoniser au mieux les méthodes d'intervention des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre des activités du PMIA.

Le rôle de la DER dans l'exécution du projet consiste, au demeurant, à :

- aider les CERP à asseoir une organisation de manière à apporter un appui efficace à toutes les organisations paysannes bénéficiaires de financement PMIA ;
- renforcer les capacités d'action de ces organisations grâce à une planification maîtrisée de toutes les activités mises en œuvre ;
- faire, à chaque étape, l'état d'exécution des différents projets financés et aider les agents des CERP à appuyer les promoteurs potentiels dans l'identification et la préparation des dossiers de projets ;

- informer et sensibiliser les populations sur la philosophie du PMIA, sa démarche, ses objectifs et ses modalités d'intervention ;

- aider à mettre en place un cadre opérationnel de concertation régionale en vue d'une meilleure coordination des activités relativement à la mise en œuvre du PMIA.

Aujourd'hui, l'élargissement des activités du PMIA sur l'ensemble des 10 régions du pays a fait que 58 agents de CERP sont impliqués dans l'exécution des tâches contre seulement 8 agents lors du démarrage du projet en 1999. Cela justifie fort bien la confiance que les responsables de ce projet accordent à la DER, considérée comme le partenaire privilégié dans la mise en œuvre du projet.

C'est ainsi que depuis la signature d'un protocole d'accord entre les deux structures, la DER n'a de cesse d'initier et de tester de nouvelles stratégies de suivi-évaluation en vue de mettre en place des mécanismes de pérennisation des actions.

Toutefois, compte tenu de l'élargissement des activités sur les 10 régions du pays, la DER compte organiser au cours de l'année 2001 une session de formation sur le thème « Préparation et élaboration des dossiers de projets » au profit des agents des CERP, avec un accent particulier sur l'analyse financière qui semble leur poser plus de problèmes. Ce thème se justifie doublement :

- d'abord parce que les dossiers sont soumis aux institutions financières qui, la plupart du temps, acceptent ou rejettent les projets sur la base d'une mauvaise analyse des critères de performance financière ;

- ensuite, même si certains agents de CERP maîtrisent les outils d'analyse financière, il n'en est pas ainsi lorsqu'ils seront tous intégrés dans le dispositif du PMIA.

La DER estime que cela participerait à renforcer l'efficacité de l'action des CERP, mais aussi diminuer les frais d'étude que les cabinets privés exigent aux populations dont les revenus déjà insuffisants pour leur propre survie ne permettent pas de prendre en charge cet aspect.

Dans le cadre du dispositif actuel, les 58 agents de terrain impliqués dans la mise en œuvre des activités se répartissent comme suit :

- 9 Chefs de Services Régionaux de l'Expansion Rurale ;
- 5 Chefs de Services Départementaux de l'Expansion Rurale ;
- 26 Chefs de CERP ;
- 18 Agents de CERP.

Il s'agit de porter cet effectif à 223 agents pour l'année 2001 répartis ainsi qu'il suit :

- 10 Chefs de Services Régionaux ;
- 27 Chefs de Services Départementaux ;
- 93 Chefs de CERP ;
- 186 Agents de CERP.

Ce qui donne un effectif minimum de 3 agents par CERP permettant ainsi d'avoir un dispositif opérationnel pour une bonne couverture spatiale et un suivi rapproché de tous les promoteurs.

Il permettra également de développer sur l'ensemble du territoire national un programme cohérent d'information et de sensibilisation des populations sur la philosophie du PMIA, sa démarche, ses objectifs et ses modalités d'intervention.

Globalement, la participation de la DER dans la conduite du projet est jugée satisfaisante, tant du point de vue de la mobilisation des populations que dans le suivi des activités de terrain.

Ainsi, dans chaque CERP impliqué, il a été mis en place un dispositif pertinent de suivi-évaluation de toutes les activités, avec toute l'efficacité requise et les tâches liées à la réalisation de leurs projets. C'est une opération souvent difficile à mener, compte tenu des multiples sollicitations dont les agents font l'objet en permanence de la part des populations, mais aussi, des autres partenaires liés également à la DER par un protocole d'accord.

Il faut également souligner la pertinence des mécanismes de remboursement des crédits mis en place et qui constituent un facteur de pérennisation grâce au système de revolving devant permettre d'élargir les actions à tous ceux qui en ont besoin et qui remplissent les critères d'éligibilité.

En vérité, le PMIA est en train de développer de petites entreprises rurales agricoles qui, à terme, permettront aux populations de mieux comprendre l'intérêt d'une agriculture intensive, doublée d'une gestion rationnelle de

l'exploitation, ce à quoi, la DER exprime toute sa fierté d'avoir apporté sa contribution à la réalisation.

6.7 - Fonds National d'Actions A L'emploi (FNAE)

Financé sur le budget national, ce fonds est domicilié au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi (MFPE).

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, l'Etat du Sénégal a initié un important programme de création d'emplois. Il s'agit, par ce fonds, de financer des projets générateurs d'emplois et dont les porteurs sont régulièrement inscrits sur les listes des demandeurs d'emploi.

C'est dans ce contexte que toutes les structures déconcentrées de l'Expansion Rurale ont été érigées en bureaux d'accueil et d'orientation des demandeurs d'emploi. Ainsi, les Chefs de CERP, les Chefs de Services Départementaux et Régionaux de l'Expansion Rurale ont été chargés d'appuyer la Direction de l'Emploi dans le cadre de l'identification et l'orientation des demandeurs d'emploi.

De plus, les agents des CERP appuient les promoteurs dans la préparation et l'élaboration des dossiers de projets et le suivi des activités financées.

Toutefois, il faut le reconnaître, les mécanismes de financement mis en place ne sont pas de nature à faciliter l'accès des promoteurs au crédit. En effet, dans le cadre de ce programme, seules les institutions financières décentralisées agréées par le MFPE sont compétentes pour donner un accord de financement sur les différents dossiers de projets qui leur sont soumis pour requête de financement. Il en a résulté un retard considérable dans la mise en œuvre des activités.

Par ailleurs, depuis les changements intervenus à la tête de l'Etat, le programme semble être mis en veilleuse si bien qu'aujourd'hui tous les acteurs impliqués s'interrogent sur son avenir.

Dans la perspective de sa relance, la DER envisage, au cours de l'année 2001 d'appuyer les CERP dans la formulation des dossiers de projets au profit des demandeurs déjà identifiés.

Pour ce faire, il sera proposé à la Direction de l'Emploi du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, un avenant du protocole d'accord qui

lie les deux structures. Il s'agira, dans cet avenant, d'étudier les modalités de prise en charge des frais de dossiers pour atténuer les dépenses engendrées par le recours aux cabinets d'étude comme c'est le cas jusqu'ici pour tous les promoteurs domiciliés dans les villes.

Enfin, la DER prévoit également au cours de l'année 2001, en rapport avec la Direction de l'Emploi, de conduire une mission nationale en vue de mettre en pace, au niveau de chaque CERP, des dispositions pertinentes de suivi-évaluation.

6.8- Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR).

L'application de la DER, liée à un protocole d'accord avec le PADMIR, se heurte à des obstacles quant à la mise en œuvre de ses dispositions. Les articulations nécessaires entre l'Unité d'Assistance Technique (UAT), les CERP, les SDER, la Coordination Nationale et la DER ne sont pas encore effectuées.

La revue tripartite organisée le 8 décembre dernier à l'hôtel Alafifa, a abouti aux recommandations suivantes, formulées notamment pour remédier aux difficultés rencontrées par le PADMIR dans le déroulement de ses activités :

- Créer les conditions d'application de l'exécution nationale telle que stipulée dans la convention de financement du programme PADMIR signée et approuvée par le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

- Faire accompagner la mise en œuvre du programme par une action soutenue de formation, d'information et de sensibilisation des bénéficiaires en vue d'une meilleure appropriation de la démarche et des objectifs.

- Institutionnaliser les instances de concertation et de programmation des activités des UAT en relation avec les partenaires départementaux et locaux.

- Faire en sorte que la communication entre les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme soit plus active.

6.9 - Programme DER / CSE.

Le programme de coopération a vécu sa deuxième campagne agricole (2000-2001) avec l'implication effective de vingt CERP (à raison de deux agents par CERP) dans la collecte d'informations relatives à la collecte de mil et d'arachide à travers des échantillons posés dans des sites d'observations localisés dans une vingtaine de CERP, pré - identifiés et répartis dans le bassin arachidier.

L'évaluation des activités 2000, prévue avant l'hivernage 2001, devrait permettre de maintenir les acquis sur le plan de l'allègement du travail à faire sur le terrain (avec dotation de matériel de pesage), mais aussi d'étudier la question récurrente de la prise en charge des agents concomitamment avec le travail fourni.

En outre, la mise en œuvre des autres composantes du programme de coopération devrait enfin se concrétiser pendant la troisième année par des actions de transfert de compétences et d'échange de documents et d'informations scientifiques.

6.10 - Programme d'Alphabétisation des Elus et Notables Locaux (PADEN)

L'objectif du PADEN est d'appuyer le programme « CERP, développement des communautés rurales » dans l'alphabétisation des élus et des notables locaux.

Les zones d'intervention du PADEN épousent les contours dudit programme dans l'arrondissement de Niakhar (communautés rurales de Niakhar, Ngayokhème et Patar).

Ce programme a concerné au total 105 auditeurs répartis en deux sessions de dix séminaires. Il est financé par la Coopération Allemande (GTZ) et envisage, pour sa poursuite et son partenariat avec la DER, d'ouvrir de nouvelles pistes pour son extension et la consolidation de ses acquis.

6.11-. Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI)

6.11.1 - Objectif général

Le PRODEFI ambitionne de vulgariser le modèle de développement pour la foresterie communautaire qui se montrerait efficace à travers le projet.

6.11.2 - Objectif immédiat

L'objectif immédiat du projet est d'établir un modèle de vulgarisation pour la foresterie communautaire et le développement rural dans lequel les ressources rurales sont mieux gérées de manière durable.

6.11.3 - Résultats attendus

- Les activités pour la foresterie communautaire et le développement rural pratiquées par la population locale dans les zones ciblées sont gérées de manière durable.

- Les agents et les populations chargés de la vulgarisation et de la généralisation du modèle établi pour la foresterie communautaire et le développement rural sont formés.

6.11.4 - Dossiers majeurs du Projet

Après approbation par tous les partenaires du cadre institutionnel et de l'organisation du Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI), d'importantes activités ont été menées par le Projet depuis cette date.

Cadre Logique et Plans d'Opérations

Le PRODEFI a organisé des séminaires en août 2000 sur le Projet Cycle Management (PCM) et les Plans d'opérations, animés par un expert japonais. Ces rencontres, qui ont vu la participation de tous les agents impliqués dans les activités du projet ont permis une réflexion approfondie sur le cadre logique et les plans d'opérations. A l'issue de ce travail, un nouveau cadre logique prenant en compte toutes préoccupations du Projet et les plans d'opérations (annuel et pluriannuel) ont été élaborés. Ces documents ont fait, ensuite, l'objet d'examen minutieux entre les membres de la Mission d'Etude de Mise en Œuvre du Projet et la Coordination du projet. Un consensus a été obtenu sur ces documents

finalisées par les parties sénégalaise et japonaise lesquelles ont procédé à leur approbation le 18 août 2000.

Le Cadre Logique comporte :

- deux (2) objectifs ;
- un (1) but du Projet ;
- neuf (9) résultats ;
- quarante (40) activités

Le Plan d'opérations contient la programmation de toutes les activités sur les cinq années d'existence du Projet.

Pour le Plan d'opérations Annuel, il a été établi en fonction de l'année fiscale japonaise qui va d'avril à mars de l'année suivante. Chaque activité comporte des sous - activités avec une programmation bien calée dans l'année. Un responsable est désigné pour chacune des activités et le suivi devra être assuré par celui - ci.

Protocole d'Accord

Comme stipulé dans le cadre institutionnel du PRODEFI, un certain nombre de Protocoles d'Accord doivent lier le Projet à ses partenaires. Pour cela, il a été établi dès le départ l'impérieuse nécessité de procéder avec la Direction de l'Expansion Rurale (DER) à la signature d'un tel document signé le 12 septembre 2000 avec la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols. Ce document a permis d'établir les principes et domaines de collaboration entre ces deux structures.

Le champ d'intervention du PRODEFI couvre plusieurs domaines concrets par les activités suivantes :

- Conception et mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des terroirs villageois ;
- Conception et mise en œuvre de micro - réalisations ;
- Organisation des groupements locaux ;
- Renforcement des capacités des partenaires.
- Suivi des activités et différents engagements.
- Evaluation des activités.

Conséquemment, le PRODEFI et la DER s'engagent à collaborer dans les domaines susmentionnés en vue de l'appui conseil à fournir aux Comités Inter Villageois de Développement (CIVD) dans les zones d'intervention du Projet.

Engagements de la Direction de l'Expansion Rurale

Moyens humains à dégager par la DER

La Direction de l'Expansion rurale s'est engagée à mettre dans les CERP concernés (Fimela, Diamniadio et Paaskoto) au moins quatre (4) agents :

- un agent de la planification , Chef de CERP ;
- un agent d'agriculture ;
- un agent d'élevage ;
- une monitrice rurale.

Elle négociera l'affectation des agents ne dépendant pas directement de sa responsabilité administrative. Cependant, les ressources humaines actuellement en place dans les CERP, ayant démarré le Projet seront maintenues jusqu'à la demande de l'une des parties signataires.

Appui à la planification des activités (niveau central)

La DER mettra à la disposition de la Coordination du PRODEFI, des documents majeurs de planification et de suivi (Plans régionaux de développement, Plans locaux, rapports des CERP, Monographies et autres documents disponibles) intéressant les régions et arrondissements concernés par le Projet.

Appui à la planification des activités

Les équipes de CERP établiront chacune en ce qui la concerne, un plan de travail annuel qui sera présenté à la Coordination du PRODEFI.

Appui à l'exécution des activités

Les équipes de CERP participeront à l'exécution des activités sur la base du plan de travail annuel.

Appui au suivi des activités

Pour rendre compte des activités menées dans le cadre du Projet, les chefs de CERP fourniront à la Coordination du Projet :

- Un rapport mensuel technique et financier à transmettre mensuellement au plus tard le 10 du mois qui suit ;
- Un rapport semestriel technique et financier à transmettre au plus tard le 15 du mois qui suit ;
- Un rapport annuel technique et financier à transmettre au plus tard le 30 janvier de l'année suivante.

Ces documents devront nécessairement tenir compte de toutes les contributions des agents des CERP impliqués dans le Projet.

6.11.5- Etat d'avancement du Projet

Depuis mi - janvier 2000, date de démarrage du Projet, des activités sont menées conformément au Plan d'Opérations.

a) Exécution techniqueSélection des zones d'intervention

A ce jour, toutes les zones d'intervention du Projet sont sélectionnées.

A Fimela, le choix porte sur le terroir de Fimela. Yayem et Djilor ce qui été fait le 04 juillet 2000.

A Paaskoto, 02 terroirs ont été retenus. Il s'agit de Firgui (CR Paaskoto) et de Keur Birame DIA ou Mamby (CR de Porokhane). Ce choix a été fait le 06 juillet 2000 à Nioro.

Pour Diamniadio, le terroir de Dény Malick Guèye a été retenu le 26 août 2000. Le souhait de prolonger ce terroir à la zone de Ndoène, Dény - Youssouf a été formulé par le CERP.

Elaboration d'un manuel d'opérations et de manuels techniques pour les activités :

Une esquisse des termes de références pour l'Etude base du projet a été faite.

Parallèlement il a été élaboré une première version du manuel de gestion du matériel roulant.

Formation

Un paquet de formation a été identifié pendant l'atelier PCM de Thiès. Quatre ont déjà été organisés sur les quatorze (14).

Le Projet souhaite exécuter certaines des formations avant l'élaboration des Plans d'Aménagement et de Gestion de Terroirs (PAGT).

Ces formations techniques ont ciblé les agents impliqués dans l'exécution du projet, voire élargies aux populations (séminaire sur le Genre et Développement).

Des thèmes spécifiques, pour les populations ont également été retenus parce que très pratiques.

b) Mission d'appui à la gestion du Projet

On notera le séminaire atelier sur le PCM tenu en août 2000 et en perspective un séminaire atelier sur les techniques de communication, avec un expert japonais mis à la disposition du Projet pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2000.

Comme le prévoit le cadre logique, deux experts à courte durée seront envoyés au projet chaque année pour appui technique.

6.12-. Programme d'appui des volontaires japonais (JOCV)

Le Programme des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger (JOCV) facilite et encourage la mobilisation des jeunes qui souhaitent coopérer au développement économique et social de pays en développement, à la demande de ces pays.

La coopération est assurée dans sept domaines : l'agriculture, la foresterie et la pêche, les activités de transformation, l'entretien et l'exploitation, le génie civil, la santé publique, l'éducation et la culture et enfin le sport. Au total, 160 activités sont concernées.

Au Sénégal, la JOCV travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Expansion Rurale qui accueille, au niveau de ses structures déconcentrées, les volontaires japonais. Les zones de concentration des activités de la JOCV sont essentiellement les régions de Fatick, de Kaolack, de Louga et de Thiès.

Un expert de la JICA chargé de la coordination des activités de la JOCV, Monsieur INOUE Shigeru, vient d'être affecté à la DER pour une période de deux ans. Il a pour missions de faire le point des activités des volontaires, de revoir le dispositif en rapport avec les besoins exprimés et d'aider à la préparation d'un programme de développement avec la DER.

VII. PERSPECTIVES

Dans la perspective de redéfinition de notre politique de décentralisation et de développement à la base annoncée par les nouvelles autorités, la Direction de l'Expansion Rurale compte s'engager à la préparation et à la mise en œuvre de cette nouvelle orientation.

A cet effet, elle mettra à la disposition du Ministère de l'Intérieur auquel elle est à nouveau rattachée, les informations et les données relatives au développement local participatif, capitalisées au cours de sa longue présence dans le monde rural sénégalais.

Par ailleurs, elle continuera à appuyer les différents programmes à la base notamment ceux qui soutiennent la décentralisation et le développement local. Elle procèdera ainsi à l'évaluation et à la définition d'une méthodologie de suivi des protocoles d'accord ou cadres de collaboration établis notamment avec les programmes suivants :

- Fonds de Développement Local (FDL) ;
- Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR) ;
- Centre de Suivi Ecologique (CSE) ;
- Projet de Micro-réalisations Rurales (PROMER) ;
- Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) ;
- Fonds National d'Actions pour l'Emploi (FNAE) ;
- Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN) ;
- Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI) ;
- Projet d'Alphabétisation des Elus et Notables Locaux (PADEN).

En même temps, la DER poursuivra sa redynamisation et son équipement en vue d'une plus grande opérationnalité de ses structures techniques centrales et déconcentrées. Dans ce sens, elle étudiera les modalités pratiques de poursuite du programme d'automatisation de ses différentes bases de données dont les plus importantes concernent :

- la carte d'identité des collectivités locales rurales ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des programmes locaux et nationaux exécutés en milieu rural.

La DER mettra en œuvre le programme indicatif d'activités du programme « CERP, Développement des Communautés Rurales » en partenariat avec la Fondation Konrad ADENAUER dans les communautés rurales des arrondissements de Mbane (Saint-Louis) et de Mbédiène (Louga).

Enfin, elle accordera une importance particulière à la mise application des recommandations de la CNA/CERP et des conclusions des Journées d'études sur les CERP tenues à Saly les 19 et 20 Mai 2000, de même qu'elle continuera d'accompagner les directions techniques nationales pour la définition et à la mise en œuvre de leurs politiques et programmes sectoriels de promotion des populations locales.

CONCLUSION

Les journées d'études des 19 et 20 mai 2000 consacrées aux CERP et à la décentralisation ont été un grand moment de retrouvailles.

Dans cette ambiance pleine de cordialité et de chaleur, les techniciens d'horizons divers ont eu à examiner en profondeur le bilan de l'action des CERP, structure d'appui - conseil, de facilitation et d'accompagnement des initiatives de développement. Les termes de référence et les conclusions des ateliers attestent du niveau élevé des débats et de la pertinence du diagnostic global.

Assurément, les uns et les autres avaient la haute conscience du tournant opéré par l'Alternance et la nécessité d'adopter des perspectives conformes aux orientations stratégiques des nouvelles autorités publiques.

Dans cette lancée, et à titre de rappel, des symboles forts, pleins d'enseignements ont été évoqués par les anciens, ceux - là qui ont conçu et expérimenté la première approche pionnière en décentralisation.

Leurs interventions ont fait ressortir deux aspects majeurs :

- la réalité socio - politique intervenue depuis le 19 mars 2000 est à bien des égards semblable à celle qui prévalait aux premières années de l'indépendance.
- la stratégie d'encadrement des CERP en fait une exception sénégalaise du fait de sa singularité en tant que service de développement local dans la sous région ouest africaine.

Il y a lieu de préciser ici que l'évocation des premières années de l'indépendance renvoie à la volonté politique qui avait fait des CERP un puissant instrument de mobilisation sociale, qu'il demeure, apte à concevoir et à mettre en œuvre des formes d'intervention adaptées aux réalités communautaires.

« L'exception sénégalaise » traduit l'originalité des CERP au plan régional tout en intégrant les notions de pluridisciplinarité et de polyvalence, de démarche participative et de présence permanente sur le terrain.

Ces aspects demeurent les réels atouts des CERP en dépit des difficultés de tous ordres qu'ils rencontrent et qui ont jalonné toute leur existence.

Bilan DER 2000

Au reste, il s'agit de se remettre fondamentalement en cause, plus que par le passé, au regard des capacités de la DER à saisir les grands signaux du moment, à en comprendre le sens profond pour mieux cerner la nature des missions techniques à assumer.

Celle - ci exigent plus qu'auparavant, rigueur et efficacité dans l'action. Elles lui imposent aussi obligation de résultats et prédisposent à une expertise avérée à la mesure de la satisfaction de la demande sociale.

A ce titre, la DER met en priorité l'amélioration de la qualité de ses ressources humaines, car la formation du personnel est une préoccupation majeure qui, à travers l'élévation du capital savoir, demeure le premier palliatif face au déficit en effectifs observé.

Il faut faire en sorte que cette préoccupation et toutes celles identifiées trouvent les solutions les meilleures, capables de préserver les acquis des CERP et d'améliorer la qualité de ses interventions.



PROGRAMME D'ACTIVITES 2000

A - ACTIONS SPECIFIQUES DEVOLUES A L'ECHELON CENTRAL

- 1- Impulsion, coordination et contrôle des actions en direction des services régionaux, départementaux et des CERP.
- 2- Production de documents et fiches techniques pour les CERP.
- 3- Actualisation des données de base en vue de la préparation de l'Observatoire des Communautés Rurales et d'un projet y afférent.
- 4- Gestion du personnel :
 - affectation et redéploiement
 - suivi des dossiers d'avancement et de recrutement
 - suivi des programmes de stages et de formation.
- 5- Suivi des dossiers de projets, soumis au financement des bailleurs : Projet d'équipement des CERP, Projet de construction et de réhabilitation des CERP, Projet formation et alphabétisation.
- 6- Exécution et suivi du " Programme CERP, Développement des Communautés Rurales " :
 - phase d'extension dans les communautés rurales de Niakhar (Niakhar, Patar et Ngayokhème) et de Koussanar (Koussanar et Sinthiou Malème).
 - consolidation des acquis de la phase test dans les communautés rurales de Déaly et de Paoskoto.
 - formulation du programme 2001 - 2003.
- 7- Participation à la mise en œuvre du Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN).
- 8- Mise en œuvre de la Coordination du Sous programme III du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté et appui au déroulement des activités de l'Unité d'Exécution à Bambey.

- 9- Appui, participation et suivi de la mise en œuvre du programme PNUD/FENU Fonds de Développement Local dans le département de Kédougou et dans l'arrondissement de Missirah (département de Tambacounda).
- 10-Participation à la mise en œuvre du Programme FENU/PNUD d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR) à Kaffrine et à Kébémér .
- 11-Participation à l'exécution du Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA) notamment la préparation du programme Intégré de Gestion des Eaux et des Sols (PIGIES) et la mise en œuvre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).
- 12-Participation à la mise en œuvre du Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA).
- 13-Participation à la mise en œuvre du programme d'Alphabétisation des Elus et Notables Locaux (PADEN).
- 14-Coordination du programme de suivi environnemental avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE).
- 15-Exécution du programme de formation du Projet d'Organisation et de Gestion Villageoises (POGV).
- 16-Programme d'appui aux initiatives des organisations du mouvement associatif pour l'emploi des jeunes " Projet ASC - Emploi /Jeunes ".
- 17-Participation aux travaux du comité de suivi des zones et groupes à risques alimentaires (ZAR).
- 18-Participation à la mise en œuvre du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA).
- 19-Suivi des activités des volontaires américains et japonais.
- 20- Participation à la préparation et à la tenue de la Quinzaine Nationale de la Femme.
- 21-Poursuite de l'automatisation des fichiers de la DER.

-
- 22- Préparation et organisation des réunions trimestrielles de coordination avec les responsables des services régionaux.
 - 23- Exploitation des rapports mensuels et élaboration du bilan annuel de la Direction de l'Expansion Rurale.
 - 24- Reformulation du Programme National d'Appui aux Communautés Rurales du Sénégal (PRONACORS) en partenariat avec l'APCR.

NB :

La plupart des actions listées au niveau national sont planifiées et exécutées selon une périodicité (mensuelle, trimestrielles et semestrielle) conforme au calendrier arrêté d'un commun accord avec les partenaires.

B- ACTIONS A REALISER A LA BASE PAR LES UNITES DECONCENTREES DE LA DER
(Services Régionaux, Départementaux et CERP) en collaboration avec les Services Techniques des autres Ministères.

Secteurs d'intervention et Actions à réaliser		P E R I O D E S												Lieux d'impact	
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
AGRICULTURE															
- Participation à la mise en œuvre de la Campagne Agricole 2000 - 2001. - Recueil de l'expression des besoins en intrants agricoles. - Recueil des données de la campagne de commercialisation. - Suivi campagne maraîchère. - Suivi de la campagne de commercialisation fruitière (zones à vocation fruitière). - Surveillance du mouvement acridien. - Distribution des produits " phytosanitaires. - Exécution du programme conjoint de maraîchage (CERP de Fatick - volontaires japonais) - Participation à l'élaboration des statistiques agricoles. - Suivi du programme de diversification des cultures.			x	x	x	x	x							Chefs lieux départ./arrdm	
	x	x	x	x	x									Idem	
							x	x	x	x				Idem	
	x	x	x	x	x									Villages	
	x	x	x	x	x	x	x							Villages	
						x	x						x	Villages	
						x	x	x	x	x				Villages	
	x	x	x	x	x									Villages	
					x	x	x	x	x	x	x		x	Villages	
					x	x	x	x	x	x				Corps de la Paix US	
ELEVAGE															
- Encadrement des éleveurs. - Suivi sanitaire des productions animales. - Participation à la prophylaxie sanitaire du bétail. - Suivi de la campagne de réserves fourragères.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			Villages	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Lieux d'abattage CR	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages	
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Villages	

[illegible]

[illegible]

Secteurs d'Intervention et Actions à réaliser	PERIODES												Lieux d'impact
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
APPUI AUX COMMUNAUTES RURALES (SUITE) - Tenue des cahiers de villages. - Suivi du programme Spécial de Sécurité Alimentaire. - Suivi du programme de multiplication de semences de mil et de niébé.	x	x	x	x	x	x	x	x					Villages. Région du Fleuve. Arrondissements CR.

ACTIONS PROPRES DE LA DER ET SES SERVICES DECONCENTRES A REALISER A LA BASE :

[illegible]

[illegible]

Secteurs d'Intervention et Actions à réaliser	P E R I O D E S												Lieux d'impact
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Objectif 3 Renforcement des capacités de gestion communale de la ville de Bambey - Elaboration d'un Plan d'urbanisme de Référence de la Commune de Bambey. - Mise en œuvre d'un Programme Municipal d'Actions Environnementales (PMAE) - Formation des agents et élus municipaux de la commune de Bambey. - Etablissement de partenariat entre la commune, les ONG et les associations de base.		x	x	x									Commune Bambey
				x	x	x	x	x	x	x	x	x	Commune Bambey
				x	x	x	x	x	x	x		x	Commune Bambey
		x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	Commune Bambey.

I. ACTIONS A REALISER AVEC LES AUTRES PARTENAIRES SUR LA BASE DE PROTOCOLES D'ACCORD:

[illegible]

[illegible]

Secteurs d'intervention et Actions à réaliser	P E R I O D E S												Lieux d'impact
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
1. <u>Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA).</u>													
• Encadrement des promoteurs financés dans les Arrondissements.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Arrondissement
• Appui des populations à l'élaboration des dossiers de projets.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Arrondissement
• Information sensibilisation des populations sur le projet.													
1. <u>Programme d'Appui aux initiatives locales des organisations du mouvement associatif pour l'Emploi des jeunes (Projet ASC – Emploi /Jeunes.</u>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Arrondissement
• Appui à l'identification et à l'élaboration des projets.													
• Suivi - évaluation des micro-projets financées.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Echelle Nationale
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Echelle Nationale
10. <u>Mise en œuvre du Fonds National d'Appui à l'Emploi.</u>													
• Accueil et orientation des demandeurs d'emploi				x	x	x							Echelle Nationale
11 <u>Projet d'Organisation et de Gestion Villageoises (POGV).</u>													
• Appui à la formation des bénéficiaires.		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Communautés rurales cibles

[illegible]

[illegible]

